



CONSEIL COMMUNAL DU 24 NOVEMBRE 2020

REGISTRE

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, *Conseillers*.

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

Secrétariat

1 Communications

La Présidente annonce qu'il y a 4 dossiers en urgence et demande à l'assemblée de bien vouloir les traiter avant les interpellations.

Urgence acceptée à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance.

2 Approbation du Registre de la séance du Conseil communal du 20 octobre 2020.

Le Conseil approuve le registre de la séance du conseil communal du 20/10/2020.

26 votants : 26 votes positifs.

3 Marchés publics (du 05/10/2020 au 02/11/2020) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013, du 27 juillet 2017 et du 17 juillet 2020;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 05/10/2020

SERVICE	OBJET
Logement / Régie foncière	Hospice Communal & Major Brück - Isolation des façades - Approbation de l'attribution et des conditions - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale – Code économique : 242-01 – Montant estimatif : 20.000,00 euros TVAC – Montant attribution: 18.166,81 euros TVAC - Montant engagement : 19.983,49 euros - Exercice: 2020.
Travaux publics	Maison Haute - Ecuries : remplacement et adaptation de la centrale incendie (lot 1) - Centre technique : remplacement de l'alarme intrusion et en option du système de caméra (lot 2) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 137/724-60 - Montant : 45.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Voirie/Propreté Publique - Achat outillage (barrières NADAR et statifs) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 9.600,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 8.775,16 euros TVAC – Montant à engager : 8.775,16 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	3-5 Allée Wiener - remplacement de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 3.207,49 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 3.207,49 euros TVAC – Montant à engager : 3.207,49 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Stade des Trois Tilleuls - conciergerie - remplacement de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 3.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.207,49 euros TVAC – Montant à engager : 3.500,00 euros TVAC – Budget : 2020.

Collège du 12/10/2020

SERVICE	OBJET
----------------	--------------

Informatique	Acquisition de matériel informatique (2 iPads) pour les écoles primaires – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/742-53 – Montant estimé : 930,00€ euros TVAC – Montant de la désignation : 930,00€ euros TVAC – Montant à engager 930,00€ euros TVAC (20/6251) – Budget : Subside du CESM 2020.
Petite Enfance	Achat d’un stérilisateur électrique de biberons pour Les Roitelets – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84402/744-98 – Montant estimé : 75,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 70,00 euros TVAC (20/6279) – Montant à engager : 70,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Crèche Gilson - Renouvellement des installations de chauffage - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l’article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 84401/724-60 - Montant : 75.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Ecole de la Futaie - Déforçement du compteur électrique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 800,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 526,82 euros TVAC – Montant à engager : 579,00 euros TVAC (20/6283) – Budget : 2020.
Travaux publics	Marché stock - Achat de matériaux d’électricité (1 an renouvelable 2 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l’article 234 §4 de la Nouvelle loi communale - Articles : FFF/125-02 - Montant annuel : 35.000,00 euros TVAC – Code économique : 607-21 - Montant annuel : 5.000,00 euros TVAC – Montant total pour 3 ans : 120.000,00 euros TVAC - Budgets : 2020-2021-2022-2023.
Culture	Acquisition de deux retours amplifiés pour les Salons de la Maison Haute – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 762/744-98 – Montant estimé : 1.650,00€ TVAC – Montant de la désignation : 1.643,18€ TVAC – Montant à engager : 1.650,00€ TVAC (20/6240) – Budget : 2020.

Collège du 19/10/2020

SERVICE	OBJET
Travaux publics	Achat de peintures et produits annexes (1 an renouvelable une fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l’article 234 §4 de la nouvelle loi communale - Articles : FFF/124-02 et 125-02 - Montant : 50.000,00 euros TVAC (25.000,00 euros annuel) - Code économique : 614-01 - Montant 50.000,00 euros TVAC (25.000,00 euros annuel) – Montant global : 100.000,00 euros TVAC - Budgets : 2021-2022.

Travaux publics	Crèche des Roitelets - ascenseur – remplacement de la carte mère – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84402/724-60 – Montant estimé : 1.100,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.076,90 euros TVAC – Montant à engager : 1.080,00 euros TVAC (20/6343) – Budget : 2020.
Travaux publics	Marché stock - Marquages au sol en voirie - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l’article 234 §4 de la Nouvelle loi communale - Article : 421/124-06 - Montant : 120.000,00 euros TVAC - Budgets : 2020

Collège du 26/10/2020

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de WebCams et de casques pour différents services de l’AC afin de réaliser des video conférences depuis un poste fixe – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 et l'art. 249 de la NLC – Article : 140/742-53 – Montant estimé : 4.000,00 € TVAC – Montant de la désignation : 4.000,00€ TVAC – Montant à engager : 4.000,00 € TVAC (20/6380) – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : bureaux, caissons et armoires – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/741-51 – Montant estimé : 4.800,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : lampes de bureau et ventilateurs – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/744-98 – Montant estimé : 2.450,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Marchés publics	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : sièges de bureaux et sièges visiteurs – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Articles : FFF/741-51 – Montant estimé : 3.500,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Achat de 4 souffleuses pour les écoles – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 916,35 euros TVAC – Montant à engager : 920,00 euros TVAC (20/6371) – Budget : 2020.
Travaux publics	Achat de poubelles de rue - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l’article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 875/744-98 - Montant : 60.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.

Travaux publics	Ecoles Colibri et Aigrettes - rénovation des sanitaires - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 7210/724-60 - Montant : 90.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de postes informatiques portables pour l'Espace Public Numérique des bibliothèques et ludothèques communales – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/742-53 – Montant estimé : 3.500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 3.432,00€ TVAC – Montant à engager : 3.450,00€ TVAC (206340) – Budget : 2020.

Collège du 02/11/2020

SERVICE	OBJET
Travaux publics	Patrimoine arboré de Watermael-Boitsfort : inventaire, outil informatique et recommandations - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 766/747-60 - Montant : 40.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Travaux publics	Rue des Pêcheries - étude de stabilité (marché conjoint avec la Commune d'Auderghem) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/731-60 – Montant estimé : 15.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.526,05 euros TVAC – Montant à engager : 7.500,00 euros TVAC (quote-part de la commune - 50%) (20/6455) – Budget : 2020.
Logement / Régie foncière	Wiener 64 - Remplacement en urgence de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Code économique: 243-01 – Montant estimé : 8.470,00 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 8.016,25 euros euros TVAC – Montant à engager : 8.817,88 euros TVAC – Exercice : 2020.

Le Conseil prend connaissance.

CE 12.10

Alexandre Dermine demande à qui sont destinés les iPad achetés ?

Odile Bury répond que c'est pour compléter le matériel dans les écoles.

CE 26.10

Sandra Ferretti remarque l'achat de 4 souffleuses. Elle demande l'état des lieux du stock de ces appareils. Elle constate aussi une nuisance certaine par rapport au bruit engendré par l'utilisation de ce type d'appareil et souhaite savoir s'il y a des horaires pour l'utilisation de ceux-ci.

Benoît Thielemans répond qu'il s'agit de matériel pour les écoles et que le choix s'est porté sur des souffleuses électriques, moins bruyantes et polluantes que celles à essence.

Alexandre Dermine relève un montant pour des rénovations sanitaires, budget dégagé suite à la vente d'un bien. Il souhaite savoir quel est le volume encore à faire et suivant quel planning.

Benoît Thielemans dit qu'il s'agit de rénovations planifiées sur plusieurs années et qu'il y a encore des projets programmés pour les années à venir.

Florence Lepoivre souhaite savoir si tout est mis en place dans les écoles au niveau sanitaire et hygiène durant cette crise de la Covid.

Hang Nguyen répond que pour l'instant on est en code rouge dans les écoles et qu'en collaboration avec le service SIPP, toutes les normes d'hygiène ont été et sont respectées.

CE 02.11

Sandra Ferretti demande des précisions sur le marché du patrimoine arboré.

Cathy Clerbaux répond qu'il s'agit d'un logiciel informatique installé sur des tablettes pour les agents des espaces verts qui permet de faire un inventaire des arbres en voiries communales pour identifier le type d'arbres et l'état sanitaire de ceux-ci.

SC 12.10

Alexandre Dermine vraagt voor wie de aangekochte iPad 's zijn bestemd?

Odile Bury antwoordt dat het is om het materiaal in de scholen aan te vullen.

SC 26.10

Sandra Ferretti merkt de aankoop van 4 blazers op. Zij vraagt de voorraadinventaris van deze apparaten. Zij stelt eveneens een zekere hinder vast ten opzichte van het gemaakte geluid dat door het gebruik van dit soort apparaat wordt veroorzaakt en wil weten of er uurroosters voor het gebruik hiervan zijn.

Benoît Thielemans antwoordt dat het om materiaal voor de scholen gaat en dat de keus is gevallen op elektrische blazers, minder luidruchtig en meer verontreinigend dan deze met benzine.

Alexandre Dermine stelt een bedrag voor sanitaire renovaties vast, budget komend uit de verkoop van een goed en losgemaakt. Hij wil weten welk volume dat nog moet gedaan worden, volgens welke planning.

Benoît Thielemans zegt dat het om geplande renovaties op verschillende jaren gaat en dat er nog projecten zijn die voor de komende jaren worden geprogrammeerd.

Florence Lepoivre wil weten of alles in de scholen op sanitair en hygiëne niveau tijdens deze Covid crisis is opgesteld.

Hang Nguyen antwoordt dat momenteel men in code rood is in de scholen en dat in samenwerking met de IDPB-dienst, alle hygiëne normen zijn geëerbiedigd en geëerbiedigd geweest zijn.

SC 02.11

Sandra Ferretti vraagt bijzonderheden over de markt van het gehesen erfdeel.

Cathy Clerbaux antwoordt dat het om een informaticasoftware geplaatst op tablets voor de agenten van de groene ruimtes gaat die het mogelijk maken om een inventaris van de bomen op gemeente weggennetten te doen om het soort bomen en de gezondheidsstaat hiervan te identificeren.

Personnel

4 Personnel local ; prime unique (2020)

Le Conseil communal,

Vu les articles 100, 117 et 145 de la nouvelle loi communale;

Vu sa délibération du 01.04.1996 arrêtant le statut pécuniaire du personnel administratif, technique et ouvrier et ses délibérations modificatives subséquentes;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 30 octobre 2020;

Considérant les demandes formulées depuis de nombreux mois par les organisations syndicales représentatives d'une revalorisation salariale dans les pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant le caractère légitime de cette demande par les autorités locales;

Considérant la détermination par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour les années 2020 à 2024 incluse, d'une courbe de croissance de moyens supplémentaires à consacrer aux communes pour ladite revalorisation salariale de leur personnel;

Considérant que ces moyens pour l'année 2020 s'élèvent à 15 millions d'euros, lesquels doivent être liquidés aux communes encore en 2020;

Considérant que, la fin de l'année étant proche, ces moyens ne peuvent plus être traduits sous la forme d'une revalorisation barémique de sorte que le Comité de négociation C (comité des services publics locaux), en sa réunion du 30 octobre 2020, a finalisé un accord sectoriel 2020/1 relatif à l'octroi en 2020 d'un montant de 500 € brut par membre du personnel exerçant ses activités à temps complet durant une période de référence déterminée;

Considérant que le présent projet de délibération a été soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives au niveau local et a fait l'objet du protocole conclu le 16.11.2020 ;

Vu l'urgence;

DECIDE

Article premier: A chaque membre du personnel à temps complet durant toute la période de référence, il est octroyé une prime unique d'un montant brut de € 500 (montant déjà indexé mais hors charges patronales).

Par période de référence, il y a lieu d'entendre la période s'écoulant du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020 inclus.

Art. 2 : Par membre du personnel, il y a lieu d'entendre:

- le personnel nommé à titre définitif ainsi que le personnel en stage préalablement à une nomination à titre définitif;
- le personnel engagé par contrat de travail, en ce compris les agents contractuels subventionnés (ACS) et les « articles 60 » du CPAS.

Art. 3: N'entrent toutefois pas en ligne de compte pour l'octroi de la prime unique les membres du personnel:

- enseignants dont le traitement est pris en charge, directement ou indirectement, par les Communautés française et flamande;
- dont la relation de travail a pris fin à la date du 30 octobre 2020, date de signature du protocole au sein de comité de négociation C, hormis les membres du personnel pensionnés;
- engagés à partir du 1er octobre 2020.

Art.4: Pour le personnel non à temps plein durant toute la période de référence, le montant brut de la prime est calculé en référence aux modalités de proratisation applicables pour la prime de fin d'année (programmation sociale).

Art. 5: La prime est versée au membre du personnel dans le courant du mois de décembre 2020 ou, à défaut, dans le courant du mois de janvier 2021.

Art. 6: L'entrée en vigueur du présent règlement est conditionnée à l'adoption de l'ajustement du budget régional des dépenses pour l'année 2020 inscrivant les quinze millions prévus pour cette mesure.

Art. 7: Copie de la présente délibération est adressée en urgence à Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale et au service «Gestion des ressources humaines ».

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Olivier Deleuze explique qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une décision régionale qui vise à valoriser les traitements des agents des administrations locales. Il s'agit des agents communaux mais aussi des agents du CPAS et de certaines institutions. Le paiement de cette prime se fera en décembre ou en janvier, en fonction de l'analyse fiscale en cours chez Brulocalis.

Florence Lepoivre demande si cette prime est la même pour tous les niveaux barémiques et si cela entre en compte pour les droits sociaux.

Olivier Deleuze répond que la prime sera accordée à tous de la même manière et pense qu'il s'agit d'une augmentation de revenus avec tous les droits qu'elle peut engendrer.

Olivier Deleuze legt uit dat het om de toepassing van een regionale beslissing gaat die ten doel heeft de lonen van de agenten van de lokale besturen te valoriseren. Het gaat over gemeenteagenten, maar ook over de agenten van het OCMW en bepaalde instellingen. De betaling van deze premie zal in december of in januari gebeuren, in functie van de lopende fiscale analyse bij Brulocalis.

Florence Lepoivre vraagt of deze premie dezelfde voor alle baréma schalen is en of ze voor de sociale rechten in aanmerking komt.

Olivier Deleuze antwoordt dat de premie aan iedereen op dezelfde wijze zal toegekend worden en gelooft dat het om een stijging van inkomsten gaat met alle rechten die zij kan veroorzaken.

Logement / Régie foncière

5 **Projet bail emphytéotique Commune de Watermael-Boitsfort – Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem.**

Le Conseil ,

Vu la décision du Conseil Communal du 17/01/2017 d'approuver la convention entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la Maison Médicale ;

Considérant la condition du pouvoir subsidiant de faire signer un bail emphytéotique entre la Commune et la Maison Médicale;

Vu la décision du conseil communal du 17 octobre 2017 concernant l'accord de principe quant à la signature d'un bail emphytéotique;

Considérant que le recours d'un notaire est obligatoire pour l'élaboration d'un bail emphytéotique ;

Vu la décision du Collège Echevinal du 24/08/2020 de désigner l'étude du notaire d'HENNEZEL Nathalie sis Avenue de la Houlette 42 Bte 11 à 1170 Bruxelles pour l'élaboration du bail emphytéotique de la Maison Médicale.

Vu le projet de bail emphytéotique de la Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

d'approuver le projet de bail emphytéotique Commune de Watermael-Boitsfort – Maison Médicale de Watermael-Boitsfort – Auderghem.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Benoît Thielemans explique que ce bail concerne la Maison médicale qui est installée depuis début octobre dans les locaux du bâtiment Archiducs sud. Le Conseil avait voté en septembre une convention d'occupation à titre provisoire. La Maison médicale est subsidiée par la COCOF ; celle-ci demande que la commune lie l'occupation par un bail emphytéotique afin de pérenniser les subsides pour la Maison médicale.

Alexandre Dermine aurait souhaité avoir la preuve de la prise d'assurance mais cela ne se trouve pas dans le dossier.

Benoît Thielemans legt uit dat deze huurovereenkomst het geneeskundig Huis betreft dat sinds begin

oktober in de lokalen van het gebouw Aartshertogen Zuid is gevestigd. De Raad had in september een tijdelijke overeenkomst van bezetting aangenomen. Het geneeskundig Huis wordt door COCOF gesubsidieerd; deze vraagt dat de gemeente de bezetting door een erfpacht huurovereenkomst afsluit teneinde de subsidies voor het geneeskundig Huis te stabiliseren.

Alexandre Dermine had graag het bewijs van de verzekering name willen hebben maar dat bevindt zich niet in het dossier.

Travaux publics

6 **Plan triennal d'investissement (années 2019-2020-2021) - Modification**

Le Conseil communal,

Vu l'ordonnance du 16.07.1998 et ses arrêtés d'exécution relatifs à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation des travaux d'investissements et développement d'intérêt public;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 déterminant les modalités de présentation du programme triennal d'investissement;

Vu le Plan Triennal d'Investissement 2019-2021 approuvé par le Conseil communal le 15 septembre 2020; Considérant que la Région ne peut approuver ce plan car le dossier y repris concerne une école non éligible dans le cadre de ce subside;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de modifier le plan triennal d'investissement;

Sur proposition du Collège échevinal;

DECIDE

D'approuver le plan triennal d'investissement pour les années 2019-2020-2021, ci-annexé.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Benoît Thielemans explique que ce plan triennal est modifié et représenté au Conseil, la Région n'ayant pas approuvé le plan précédent car le dossier y repris concerne une école non éligible dans le cadre de ce subside. Il est représenté avec d'autres projets afin d'obtenir des subsides.

Benoît Thielemans legt uit dat dit driejarenplan wordt gewijzigd en vertegenwoordigd in de Raad, de Regio had het vorige plan niet goedgekeurd daar het dossier er een was van een niet- in aanmerking komende school in verband met deze subsidie. Het wordt met andere projecten vertegenwoordigd teneinde subsidies te verkrijgen.

7 **Renouvellement des terrains synthétiques du Plateau de la Foresterie - Rugby (lot 1) du parc sportif des 3 tilleuls- terrain de football n°3 (Lot 2) – Modification du cahier des charges - information.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil communal du 15 septembre 2020 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte) de ce marché ;

Vu l'acte de tutelle du 22 octobre 2020 demandant d'informer le conseil communal de quelques modifications;

Considérant le cahier des charges modifié N° 2020-1234 (conformément à la demande de la tutelle complété par quelques autres corrections) relatif au marché "Renouvellement des terrains synthétiques du Plateau de la Foresterie - Rugby (lot 1) du parc sportif des 3 tilleuls- terrain de football n°3 (Lot 2)" établi par le Service Bâtiments Publics ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

PREND POUR INFORMATION

les modifications apportées au cahier des charges modifié N° 2020-1234.

Le Conseil prend connaissance.

26 votants : 26 votes positifs.

Finances

8 Modification budgétaire n° 3 ordinaire pour l'exercice 2020

Le Conseil communal,

Vu les articles 117, 240 et 241 de la nouvelle loi communale ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux du 3 novembre 2020;

Vu le budget communal pour l'exercice 2020, voté par le conseil communal en sa séance du 17 décembre 2019 et devenu exécutoire le 16 janvier 2020 par expiration de délai ;

Vu la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2020, approuvée par le conseil communal en sa séance du 16 juin 2020;

Vu la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2020, approuvée par le conseil communal en sa séance du 15 septembre 2020;

Vu le projet de modification budgétaire n°3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 ;

Considérant que certaines allocations prévues au budget ordinaire de l'exercice 2020 doivent être révisées ;

DECIDE :

- d'approuver la modification budgétaire n°3 ordinaire de l'exercice 2020 telle qu'elle figure en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Jean-François de Le Hoye explique que la modification budgétaire porte uniquement sur la prime unique octroyée par la Région, il s'agit donc d'une modification budgétaire technique.

Jean-François de Le Hoye legt uit dat de budgettaire wijziging alleen op de eenmalige premie toegestaan door de Regio betrekking heeft, het gaat dus om een technische budgettaire wijziging.

Cultes

9 Eglise Protestante - The International Protestant Church of Brussels – Budget de l'exercice 2021.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget 2021 de l'Eglise Protestante « The International Protestant Church of Brussels »;

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 52.608,25 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata du nombre de fidèles ressortissant à la paroisse, à savoir :

- Watermael-Boitsfort : 240 (9.536,24 €)
- Auderghem : 308 (quote-part : 12.238,17 €)
- Uccle : 776 (quote-part : 30.833,84 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{52.608,25 \text{ €} \times 240}{1324} = 9.536,24 \text{ €}$$

Considérant que la quote-part de la commune de Watermael-Boitsfort au budget 2021 de l'église protestante « The International Protestant Church of Brussels » de 9.536,24 € doit être inscrit au budget communal à l'article 790/435-01 ;

Considérant que la commune de Watermael-Boitsfort constate que le résultat présumé est incorrect ;

Considérant que le montant de l'intervention financière des communes risque d'être modifié, la commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part dès réception de l'arrêté ministériel concernant ledit budget 2021 ;

DECIDE :

Compte tenu des remarques reprises ci-dessus, d'émettre un avis défavorable à l'approbation du budget 2021 de l'Eglise Protestante « The International Protestant Church of Brussels ».

La commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part dès réception de l'arrêté ministériel concernant ledit budget 2021.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 16 votes positifs, 10 abstentions.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

10 Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Budget de 2021.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2021, arrêté en séance du 11 septembre 2020 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	22.101,91 €	
Recettes extraordinaires	12.500,00 €	
Total Recettes		34.601,91 €
Dépenses arrêtées	13.450,00 €	
Dépenses ordinaires	20.850,00 €	
Dépenses extraordinaires	301,91 €	
Total Dépenses		34.601,91 €
Excédent		/

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 9.101,91 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir :

- Watermael-Boitsfort : 4.000 (quote-part : 6.067,94 €)
- Auderghem : 2.000 (quote-part : 3.033,97 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

9.101,91 € x 4.000 = 6.067,94 €

6.000

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-

Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

11 **Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Modifications budgétaires n°1 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 11 septembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église Notre-Dame du Perpétuel Secours sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020 ;

Considérant que la Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours a reçu un emprunt financier de 65.000,00 € en 2020 sollicité en 2019 qui a été pris en charge par la commune de Watermael-Boitsfort;

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre ;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation par les autorités supérieures du budget modifié qui se résume comme suit :

	<i>Budget</i>	<i>Budget modifié</i>
Recettes	34.887,33 €	99.887,33 €
Dépenses	34.887,33 €	99.887,33 €
Excédent	-	-

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

12 **Fabrique d'église Saint-Hubert - Modification budgétaire n° 1 de 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 29 septembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église St-Hubert sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020, qui se résume comme suit :

	Budget initial	Budget modifié
Recettes	41 734,29 €	51 734,29 €
Dépenses	41 734,29 €	51 734,29 €
Excédent	-	-

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre, sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 2020 de la fabrique d'église Saint-Hubert.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

13 **Fabrique d'église Saint-Clément - Modification budgétaire n° 2 de 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la délibération du 1 octobre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique de l'église St-Clément sollicite l'autorisation d'apporter des modifications au budget fabricien relatif à l'exercice 2020, qui se résume comme suit :

	Budget initial	Budget modifié
--	-----------------------	-----------------------

Recettes	134 320,00 €	142 920,00 €
Dépenses	134 320,00 €	142 920,00 €
Excédent	-	-

Vu que ledit budget modifié se clôture en équilibre, sans l'intervention pécuniaire de la commune;

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification budgétaire 2020 de la fabrique d'église Saint-Clément.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

14 Fabrique d'église Sainte-Croix - Budget de 2021.

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2021, arrêté en séance du 12 octobre 2020 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Sainte-Croix qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires :	24.313,25 €	
Recettes extraordinaires :	1.206,27 €	
Total :		25.519,52 €
Dépenses arrêtées :	8.495,75 €	
Dépenses ordinaires :	6.427,62 €	
Dépenses extraordinaires :	10.596,15 €	
Total :		25.519,52 €
Excédent :		0,00 €

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 15.882,05 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir ;

Intervention en recettes ordinaires :

- Watermael-Boitsfort : 3 022 (11.335,75 €)

- Ixelles : 151 (quote-part : 566,41 €)
- Ville de Bruxelles : 1 061 (quote-part : 3.979,89 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\frac{15.882,05 \text{ €} \times 3 022}{4 234} = 11.335,75 \text{ €}$$

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Sainte-Croix.
La commune de Watermael-Boitsfort s'engage à verser sa quote-part de 11.335,75 €.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

Travaux publics

- 15 **Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte) – Approbation des conditions du marché modifiée - Article : 421/731-60 - Montant : 998.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu le cahier des charges N° 2018-909 relatif au marché "Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)" établi par le Service Bâtiments Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Vu l'avis de marché 2018-528236 paru le 28 septembre 2018 au niveau national ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 21 décembre 2018 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienthoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC ;
Vu l'arrêté de suspension du 6 mai 2019 de la Tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré et que la recevabilité des références ne sont pas suffisamment motivées en droit ;
Vu le retrait par le Collège de de la décision d'attribution du marché du 21 décembre 2018 ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 30 décembre 2019 relative à l'attribution de ce marché à VIABUILD NV, N° BCE 400710265, Schalienthoevedreef 20 F à 2800 Mechelen pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC sur base de quantités modifiées et acceptées par VIABUILD NV ;
Vu l'arrêté de suspension du 21 février 2020 de la Tutelle des marchés publics de la Région Bruxelles-Capitale estimant que la réduction des quantités des postes du métré est une modification des conditions du marché et doit dès lors être approuvée par le Conseil communal conformément à la lecture combinée de l'article 169, alinéa 2 de la loi du 17 juin 2016 et de l'article 234,§1 de la Nouvelle loi communale ;
Vu la décision du Conseil Communal du 19 mai 2020 relative à l'approbation des modifications de quantités ;
Considérant que le cahier des charges approuvé par le Conseil communal du 19 mai 2020 contient une erreur en prévoyant la remise d'une offre papier plutôt que d'une offre électronique et que la correction doit être approuvée par le Conseil communal ;
Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par Monuments et Sites ;
Considérant que le crédit permettant cette dépense est sollicité au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60 et sera financé sur fonds propres et subsides ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

- 1er. D'approuver le cahier des charges modifié du marché "Marché stock - Aménagement de voiries (trottoirs et plantations) et petites réparations (asphalte)", établis par le Service Bâtiments Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 824.793,38 euros HTVA ou 998.000,00 euros, 21% TVAC.
2. De transmettre cette délibération à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.
3. De financer cette dépense sur fonds propres et subsides et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Marie-Noëlle Stassart explique qu'il s'agit d'une modification des conditions d'attribution du marché. Il s'agit ici de la rénovation de trottoirs et la replantation d'arbres dans les rues des Sylphes, des Naïades et Berensheide.

Alexandre Dermine demande pourquoi la Région a recalé le dossier et souhaite qu'on y soit attentif pour les prochains marchés. Il profite de son intervention pour réitérer sa demande d'organiser une commission en ce qui concerne le plan de réaménagement des trottoirs.

Marie-Noëlle Stassart répond que la Région a demandé à connaître le nombre précis d'arbres.

Marie-Noëlle Stassart legt uit dat het om een wijziging van de toewijzingsvoorwaarden van de markt gaat. Het gaat hier om de renovatie van stoepen en de heraanplanting van bomen in de Sylfenlaan de Naïades en Berensheide.

Alexandre Dermine vraagt waarom de Regio het dossier heeft afgewezen en acht het wenselijk dat men voor ervoor oplet voor de volgende markten. Hij profiteert van zijn toespraak om zijn vraag te herhalen wat betreft de organisatie van een commissie over het herinrichtingsplan van de stoepen.
Marie-Noëlle Stassart antwoordt dat de Regio heeft gevraagd om het juiste aantal bomen te kennen.

Bibliothèques

16 **Adhésion à la centrale de marchés relative à l'Accord-Cadre (avril 2021 - avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 117 relatif aux compétences du conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6°, a) et 7°, b) et 47 § 1er, al. 2, 1° et § 2 relatifs aux centrales d'achats ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'article 47 §2 de la loi du 17 juin 2016 prévoyant qu'un pouvoir adjudicateur recourant à une centrale d'achat est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu le courrier du 16 octobre 2020 de la Fédération Wallonie-Bruxelles informant la Commune que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à lancer un nouvel Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources, en qualité de centrale d'achats, pour une durée de quatre ans (avril 2021 – avril 2025) ;

Considérant que l'objectif premier de cette centrale de marchés est la simplification du travail administratif des institutions publiques qui achètent des livres ;

Considérant l'intérêt pour l'administration communale de Watermael-Boitsfort de recourir à cette centrale ;

Considérant que les Communes restent libres de lancer, au besoin, leurs propres marchés publics en parallèle à l'accord-cadre ;

Considérant que, contrairement au précédent Accord-Cadre (2017-2020), il ne sera pas possible d'adhérer au nouvel Accord-Cadre après la publication de son cahier des charges ;

Considérant que la décision d'adhésion au nouvel Accord-Cadre de la FWB doit par conséquent être communiquée au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 20 novembre 2020 au plus tard ;

DECIDE

D'adhérer à la centrale de marchés relative à l'accord-cadre (avril 2021 – avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

Daniel Soumilion explique l'avantage de se greffer à une centrale de marché afin de pouvoir bénéficier de conditions particulières sans devoir organiser le marché. L'adhésion peut être revue à tout moment.

Alexandre Dermine souhaite s'exprimer avant d'aborder les points sur les rapports d'activité des asbl et intercommunales. Il déplore l'arrivée tardive de certains dossiers qui n'a pas permis l'analyse sereine et

complète de ceux-ci. Il demande à ce que la formule soit revue en discussion avec l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil. Il trouverait intéressant de pouvoir accueillir les directeurs de certaines asbl pour avoir un échange plus riche.

Martin Casier rejoint l'analyse de son collègue et demande à ce que ces points soient abordés en amont en commission pour permettre aux directeurs de venir s'exprimer sachant qu'ils n'en ont pas l'occasion en séance du Conseil. Il annonce qu'il fera une proposition afin de modifier la formule.

Victor Wiard fait également le constat qu'en termes de structure et de quantité d'information cela est fort différent d'une asbl à l'autre. Il serait intéressant qu'en tout cas les rapports des asbl communales aient une structure commune.

Olivier Deleuze confirme qu'il sera utile de modifier la formule afin d'avoir une discussion différente sur ces instances et surtout sur les asbl qui concernent plus particulièrement la commune.

Daniel Soumillion legt het voordeel uit om zich aan een marktcentrale te verbinden teneinde van bijzondere voorwaarden te kunnen genieten zonder de markt te moeten organiseren. De toetreding kan op elk moment herzien worden.

Alexandre Dermine wil zich uitspreken alvorens de punten op de activiteitenverslagen van de VZW's en intercommunales te bespreken. Hij betreurt de late komst van bepaalde dossiers die de rustige en volledige analyse hiervan niet heeft toegelaten. Hij vraagt opdat de formule zou worden herzien in discussie met het geheel van de politieke fracties in de Raad vertegenwoordigd. Hij zou het interessant vinden om de Directeurs van bepaalde VZW's te kunnen ontvangen om een rijkere uitwisseling te hebben.

Martin Casier voegt zich bij de analyse van zijn collega en vraagt om deze punten voorafgaand in commissie te behandelen om de Directeurs toe te laten om zich uit te spreken aangezien zij de gelegenheid er niet toe hebben tijdens de zitting van de Raad. Hij kondigt aan dat hij een voorstel zal doen teneinde de formule te wijzigen.

Victor Wiard doet eveneens de constatering dat met betrekking tot structuur en hoeveelheid van informatie dat erg verschillend van een VZW naar de andere is. Het zou interessant zijn dat in ieder geval de verslagen van gemeente VZW's een gemeenschappelijke structuur zouden hebben.

Olivier Deleuze bevestigt dat het nuttig zal zijn om de formule te wijzigen teneinde een verschillend debat te hebben over deze instanties en vooral over de VZW's die meer bepaald de gemeente betreffen.

Christine Roisin entre en séance.

Secrétariat

17 **Rapport d'activité 2019 - Brulocalis - Présentation: Olivier Deleuze.**

Le présent rapport annuel détaille la gestion de l'Intercommunale ainsi que la participation en tant qu'Administrateurs de C Clerbaux, J Bertrand, Hang NGUYEN et M-N Stassart aux réunions du Conseil d'Administration de BRULOCALIS, ci-après le « CA », du 1er janvier au 31 décembre 2019.

En 2019 :

Deux CA sous la présidence de M Cools :

- Le 6/03/2019 : a participé M J Bertrand
- Le 24/04/2019 : ont participé M C Clerbaux

Un CA sous la présidence de S Roberti :

- Le 23/10/2019 : ont participé M J Bertrand, M H Nguyen, M-N stassart.

Rappel des missions principales de BRULOCALIS :

BRULOCALIS a été créée en 1993 et portait au départ le nom de « association des villes et communes ». Elle réunit les 19 communes et les 19 CPAS ainsi que certaines intercommunales dont le siège social est situé en région bruxelloise. Elle a comme organes de gestion : une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Le CA s'est réuni 3 fois en 2019 et le bureau 12 fois. Il y a également un comité directeur pour la matière des CPAS.

Les tâches des services de BRULOCALIS sont multiples :

- représenter les intérêts des pouvoirs locaux dans de nombreuses instances ;
- analyser le cadre législatif et réglementaire qui concerne les pouvoirs locaux et formuler des propositions en vue d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts ;
- fournir des analyses aux pouvoirs locaux sur les questions soulevées par ceux-ci ;
- organiser des colloques, des événements à l'attention des pouvoirs locaux ;
- référencer les possibilités de subsides qui concernent les pouvoirs locaux ;
- réaliser et diffuser des publications.

Le CA a examiné de nombreux dossiers d'ampleur européenne, nationale ou régionale sous l'angle de l'intérêt des pouvoirs locaux.

BRULOCALIS assure un rôle de représentation :

- Europe : au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, au Conseil des communes et régions d'Europe.
- Fédéral : Union des villes et communes belges et dans une très grande série de conseils tels que le conseil des finances, le comité des usagers de la SNCB, la commission fédérale pour la sécurité routière, etc.
- Région : commission régionale de mobilité, comité d'accompagnement agenda 21, conseil consultatif du logement, etc...

Le personnel de BRULOCALIS est composé d'environ 40 personnes réparties entre différents services :

- services généraux ;
- service d'études ;
- section CPAS ;
- service information communication.

Les axes de travail en 2019 :

De nombreux sujets politiques ont été abordés, dont principalement :

- statut du personnel et pensions :

- délai d'attente pour les examens médicaux,
- évaluation du nouveau statut de travail associatif,
- le statut des aides-soignants – les fédérations de maison de repos interpellent la ministre des affaires sociales
- Aménagement du territoire :
- réforme du cobat,
- projet d'arrêté relatif au contenu des plans particuliers d'affectation (ppas),
- Finance, fiscalité et emploi :
- les revendications des cpas pour une vie conforme à la dignité humaine pour chacun.e ,
- recouvrement en phase amiable des redevances de stationnement,
- Organes communaux, gouvernance et transparence :
- réforme de la publicité de l'administration,
- Mobilité et voiries :
- formations continues,
- moniteur et cahier de la mobilité et de la sécurité routière,
- semaine de la mobilité et dimanche sans voiture la commission consultative de la circulation routière (cccr),
- Informatisation des Pouvoirs Locaux (PL), simplification administrative et smart city :
- plus de digitalisation des services,
- Environnement, énergie et développement durable :
- les appels à projets "Agenda Iris 21",
- l'organisation d'un évènement pour fêter les 10 ans d'Agenda 21 Local à Bruxelles,
- le Moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- Les objectifs de développement durable,
- l'Agenda du développement durable,
- la représentation des communes et du forum,
- Thématique énergie climat.
- Ordre public et police administrative :
- la lutte contre le terrorisme et le secret professionnel,
- soutenir les villes et communes dans leur mission de sécurité et d'ordre public

VENTION

- Subsidés :
- établissement d'une base de données, tableaux de comparaisons, agenda des appels à projet,.
- Europe et coopération internationale
- groupe de Travail Europe (GTE) sur outils 'information et de partage sur les programmes européens, appui au montage de projets, etc.

Le Conseil prend connaissance.

18 **Rapport d'activité 2019 - Conférence des Bourgmestres - Présentation : Olivier Deleuze.**

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Présentation de la Conférence des Bourgmestres

La Conférence des Bourgmestres n'a pas d'existence légale, mais les Communes peuvent prévoir dans leur budget une participation financière à son fonctionnement.

Il n'y a pas de vote et n'émet que des avis auxquels ses membres sont libres de ne pas se conformer.

Elle était présidée par le Bourgmestre de Bruxelles jusqu'en 1973. Depuis la présidence est tournante entre Bourgmestres de chacune des 5 familles politiques représentées.

C'est purement technique.

Comme elle n'a pas d'existence légale et que tout est informel, il n'y a pas de rapport d'activités.

Présences à la Conférence des Bourgmestres : 14/16 comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune.

On peut classer les points abordés en 3 catégories.

1. Les points relevant de la compétence du Parlement Régional Bruxellois

J'estime que ces points doivent avant tout être débattus dans les assemblées dont c'est la compétence et intervient très peu dans cette exportation des discussions parlementaires dans notre Conférence. D'autant plus que certains Bourgmestres cumulent cette fonction avec celle de Député régional, ce qui n'est pas mon cas. Aucun accord entre nous n'est indispensable ni même possible.

Exemple :

- La modification du Cobat

2. Les points abordés afin d'aller vers une harmonisation ou une coordination de nos positions, sans obligation de résultat.

Exemples :

- Mise en place du logiciel informatique Nova 5 de mise en œuvre du COBAT
- Le bulletin d'information communale et les tribunes politiques
- La valorisation barémique des agents locaux
- Le système télépolice
- La fermeture des parcs communaux lors de tempêtes
- Le Tour de France 2019

3. Les points où nous avons estimé qu'il fallait que nous ayons une position commune.

Exemples :

- Le règlement générale de police (accord en 2019)
- Les protocoles d'accord avec le Parquet sur les infractions mixtes
- La mise à disposition, via un logiciel à but lucratif, des emplacements de parkings se trouvant devant les garages
- Le memorandum préélectoral.

Le Conseil prend connaissance.

19 **Rapport d'activité 2019 - Conseil de police**

Note sur le Rapport Annuel 2019 de la Zone de police

Comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune, j'ai assisté en 2019 à 5 Conseils de Police sur 7, et à 19 Collèges de Police sur 24

En 2019, notre zone a poursuivi sa transformation digitale en mettant au point de nouvelles fonctionnalités. Outre les fonctionnalités habituelles et non spécifiquement policières (Outlook, Teams, One Drive, etc..)

- l'application FOCUS permet de consulter les bases de données policières à partir des tablettes et smartphones,
- l'application Handi2Park permet de vérifier, depuis son smartphone, si les véhicules qui occupent les places réservées aux PMR sont effectivement habilités à le faire ,
- l'application Briefcam qui permet synthétiser des heures d'images vidéo en un court fragment de quelques minutes
- l'application District Team qui permet aux agents de quartier d'encoder directement sur leurs tablettes lorsqu'ils sont sur le terrain, les informations destinées en particulier au service « population » de la Commune

Un brigade cycliste a été mise sur pied, dont la philosophie de travail repose sur la protection des usagers faibles de la route avec notamment une attention sur les entraves à la mobilité comme le stationnement sur les pistes cyclables. Elle s'inscrit dans le principe de Community policing de par sa plus grande proximité auprès du citoyen et de ses problèmes.

L'année 2019 a vu sortir le plan zonal de sécurité 2020-2025 qui retient 7 priorités s'inscrivant dans la continuité du précédent PZS et dont le choix se base sur les attentes de la population via le Moniteur de Sécurité ainsi que celles du Parquet, de la Police Fédérale et des Communes : La sécurité routière et la mobilité, la lutte contre les cambriolages, la sécurité des commerces, la sécurité des seniors, les vols de vélos, la lutte contre la délinquance juvénile dans et aux abords des écoles et dans les transports en

commun et la lutte contre la cybercriminalité.

Il y a eu 805 vols en général dans notre commune en 2019. Il y en avait 834 en 2013, 894 en 2014, 807 en 2015, 618 en 2016, 627 en 2017, 662 en 2018. Cette remontée qui est analogue à celle observée dans les 2 autres communes de la zone est probablement dûe à la diminution de la forte présence des forces de sécurité sur le terrain après les attentats de 2015.

Le budget 2021 de la zone de police n'a pas encore été voté, mais il n'y aura pas d'augmentation des dotations communales suite aux bonis enregistrés les années précédentes dont 4 millions d'euros en 2010.

Le Conseil prend connaissance.

Olivier Deleuze souhaite rendre hommage aux policiers qui ne font pas un travail facile actuellement sur le terrain. Ils doivent gérer les attitudes diverses de la population.

Olivier Deleuze wil hulde brengen aan de politieagenten die momenteel geen gemakkelijk werk ter plaatse doen. Zij moeten de verschillende gedragingen van de bevolking beheren.

20 **Rapport d'activité 2019 - ERIP - Présentation: Olivier Deleuze**

En application de l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal.

Les Bourgmestres sont membres de droit de l'Assemblée Générale

Comme indiqué dans le Cadastre des mandats publics à Watermael-Boitsfort publié sur le site de la Commune, je n'ai pas assisté à l'AG de l'ERIP.

L'Ecole Régionale et Intercommunale de police a, en 2019, poursuivi ses activités de formation. Des formations de base inspecteur et inspecteur principal ont été organisées de même que de très nombreuses formations continuées, fonctionnelles et certifiées au bénéfice des membres du personnel des six zones de police bruxelloises mais également du personnel d'autres zones du pays, de la police fédérale et d'organismes fédéraux ou régionaux.

Les formations de base agent, inspecteur et inspecteur principal de police sont dispensées en fonction du nombre d'aspirants recrutés par les zones pour ce qui concerne les agents, et par la police fédérale pour ce qui concerne les inspecteurs et les inspecteurs principaux.

Le programme de ces formations de base est fixé par arrêté royal et il ne peut y être dérogé.

Pour mener ses activités à bien, l'ERIP a bénéficié d'un subside de 6.647.283 euros de la RBC et de 1.567.136 de la police fédérale. Pour un budget total de 11.086.909 euros, l'exercice 2019 s'étant soldé avec un bénéfice de 2.152.796

Le Conseil prend connaissance.

Sandra Ferretti souhaiterait avoir les listes des formations suivies.

Sandra Ferretti zou de lijsten van de genoten opleidingen willen hebben.

RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2019
(Asbl « Watermael-Boitsfort en Plein Air » jusqu'au 20/06/2019)

STRUCTURE DE L'ASBL

Font partie de l'AG les membres de droits proposés par le Conseil Communal. Le nombre est fixé à 16.
L'AG nomme 13 administrateurs

DIFFERENTES ACTIVITES DE L'ASBL

A. Classes de dépaysement

Les élèves des écoles communales partent en classes de dépaysement dans différents centres situés un peu partout en Belgique de la 3^{ème} maternelle à la 5^{ème} primaire. Le prix demandé aux parents est de 75,00 € pour 5 jours. La commune prend en charge 25,00 € par enfant. Le prix des différents centres varie entre 67 et 185 euros pour 5 jours par enfant.

703 élèves sur 740 ont participé à ces classes vertes, soit 95%.

B. Classes de neige

Les classes de neige se sont déroulées à Torgnon (Italie). Le séjour a eu lieu du 16 au 24 mars 2019. Le prix demandé était de 562,00 € par enfant. Une gratuité est accordée par tranche de 20 enfants pour les accompagnateurs. Les parents ont payé la somme de 375,00 €, la commune subsidie à raison de 187,00 € par enfant.

124 enfants ont participé au séjour sur les 130 prévus. Ils étaient encadrés par 11 adultes dont 8 titulaires et 3 professeurs de gymnastique.

C. Voyages seniors

Le voyage annuel n'est pas un voyage à tarif social ; néanmoins, l'asbl s'efforce de trouver le meilleur rapport qualité/prix et de fournir un accompagnement personnalisé et sécurisant. L'approche sociale de ces voyages se concrétise par l'aide au transport (prise et remise des bagages à domicile, possibilité de prendre un bus jusqu'à l'aéroport), et par un soutien moral (aide sur les lieux de séjours). Ces voyages offrent la possibilité à certains seniors d'accompagner le voyage malgré leur état de santé fragile ou de mobilité réduite.

Pour l'année 2019, un seul voyage a été proposé : Corfou du 28 mai au 7 juin 2019. 18 personnes ont participé à ce voyage.

D. Gestion comptable de différents projets

L'asbl assure la gestion comptable de deux initiatives communales : Repair Café et Bal Populaire

E. Service de Prévention et de cohésion sociale

1. Activités menées en 2019 dans le cadre du Plan régional de Prévention et de Proximité

Priorité régionale 1. Prévention de la polarisation et lutte contre la radicalisation

- **Projet « Balance tes préjugés : l'identité en question »** (organisation en partenariat avec la Vénèrie de cycles d'animations culturelles et d'un séminaire à destination des professionnels de la commune sur la thématique des préjugés)
- **Projets participatifs de lien social** (trentaine d'ateliers et projets pédagogiques, culturels et artistiques)
- **Développement des savoirs et accès à la culture** (cours d'alpha, FLE, tables de conversations, sorties culturelles à prix réduits)
- **Participation aux activités de la cellule de sécurité intégrée locale (CSIL)**
- **Relais des demandes d'aide concernant la radicalisation** (la fonctionnaire de prévention a été désignée « référente radicalisation » pour la commune – relaie les demandes d'aide vers des services spécialisés)

Priorité régionale 2. Présence visible dans les espaces publics

- **Travail de proximité** (Accueil et projets pédagogiques avec les jeunes, suivis individuels par les éducateurs des Maisons de quartier)

Priorité régionale 3. Médiation de conflits dans les espaces publics

- **Gestion de dynamiques conflictuelles en rue** (résolution de conflits en privilégiant la proximité et le dialogue, renfort d'animateurs de plaines de jeux durant l'été.....)
- **Prise en charge des violences et conflits intrafamiliaux** (CEFAS – 56 situations en 2019 – Groupe de soutien à la parentalité (GSP) – Groupe de soutien pour femmes Métamorphoses (GM))
- **Gestion des conflits et violences en milieu scolaire** (interventions liées à des situations de conflits entre élèves, projet de prévention de la violence fondés sur le « jeu des trois figures », stage d'expression des émotions pour enfants)
- **Relais des demandes de médiation de conflits de voisinage** (convention avec Auderghem – sur 94 situations, 39 ont concerné WB)

Priorité régionale 4. Lutte contre le décrochage scolaire

- **Soutien scolaire** (aide aux devoirs, remédiation, préparation au CEB)
- **Suivi de jeunes et familles autour de difficultés scolaires**
- **Mise en place d'une concertation locale d'accrochage scolaire (CLAS)**
- **Projets collectifs visant à renforcer la communication écoles-familles**

Priorité régionale 5. Prévention et lutte contre les assuétudes

Réalisation d'un état des lieux (par l'évaluatrice interne depuis septembre 2019)

2. Activités réalisées par le Projet de Cohésion sociale (PCS) Trois Tilleuls

Le PCS Trois Tilleuls (« Espace Mosaïque ») est issu d'un partenariat entre la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), la société immobilière de logements sociaux Le Logis-Floréal et le Service de Prévention et de Cohésion sociale.

Les principaux objectifs du projet sont : de renforcer le lien social, de favoriser la participation des habitants, d'améliorer la communication entre le Logis-Floréal et les locataires, d'informer les locataires de leurs droits et devoirs.

En 2019, les principales activités menées par le PCS ont été les suivantes : organisation de cafés-papotes et la mise en place de séances collectives d'information sur les ressources existantes dans la commune (dispositifs d'aide, lieux de loisirs, etc.), organisation de tables de dialogue autour de la question des préjugés, organisation ou participation à des moments festifs et culturels...)

Le Conseil prend connaissance.

Martin Casier souhaite faire une remarque générale sur la cohésion sociale au sein de la commune et se réjouit que des moyens soient dégagés pour cela. Il attire l'attention sur la crise sociale durant cette période COVID et en particulier sur la fracture numérique concernant l'enseignement à distance. Il sait que des actions ont été mises en place et qu'il y a eu des prêts de portables et des aides financières via le CPAS auprès des familles dans le besoin. Il a comme retour que cela n'est pas suffisant. Il termine en saluant le travail des membres de cette asbl qui mène des actions essentielles.

Alexandre Dermine revient sur la suppression des voyages pour Seniors et demande s'il s'agit d'une volonté de la commune. Il trouve dommage de supprimer cet outil qui vise aussi la cohésion sociale. La cohésion sociale c'est avant tout de la prévention et il souhaite que l'on améliore encore plus cette politique de prévention, que l'on soit plus dans la proactivité.

Olivier Deleuze rejoint les propos tenus et signale que cette asbl est la seule à avoir eu l'année dernière une augmentation de subsides. Concernant l'achat de matériel informatique, une décision a été prise il y a quelques jours pour libérer un budget pour équiper les maisons de quartier.

David Leisterh précise que le CPAS a reçu des subsides du Fédéral et de la Région et que cet argent peut être utilisé pour lutter contre la fracture numérique. Il a été décidé de l'octroi de chèques pour l'acquisition d'ordinateurs dans les familles les plus précarisées en essayant d'élargir au maximum l'accès.

Martin Casier wil een algemene opmerking over de sociale cohesie binnen de gemeente maken en is blij dat middelen daarvoor worden vrijgemaakt. Hij vestigt de aandacht op de sociale crisis tijdens deze COVID-periode en in het bijzonder op de digitale kloof betreffende het afstandsonderwijs. Hij weet dat er acties zijn opgesteld en dat er uitlening van laptops en een financiële steun via OCMW bij de families in nood waren. Hij krijgt te horen dat dat niet voldoende is. Hij beëindigt door het werk van de leden van deze VZW te begroeten die wezenlijke acties voert.

Alexandre Dermine komt terug op de afschaffing van de reizen voor Senioren en vraagt of het over de wil van de gemeente gaat. Hij vindt het spijtig om dit werktuig af te schaffen dat de sociale cohesie eveneens beoogt. De sociale samenhang is vooral de preventie en hij acht het wenselijk dat men nog meer dit preventiebeleid verbetert, dat men meer proactief is.

Olivier Deleuze stemt in met de gehouden woordenwisseling en wijst erop dat deze VZW de enige is om

het vorig jaar een verhoging van subsidies ontvangen te hebben. Betreffende de aankoop van hardware, is er een beslissing genomen enkele dagen geleden om een begroting vrij te maken om de Wijkhuizen uit te rusten.

David Leisterh verklaart dat het OCMW subsidies van Federaal en de Regio heeft ontvangen en dat dit geld gebruikt kan worden om de digitale kloof te bestrijden. Er is besloten tot de toekenning van cheques voor de aankoop van pc's in de meest in gevaar gebrachte families door de toegang te proberen zoveel mogelijk uit te breiden.

22 Rapport d'activité 2019 - Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort - Présentation: Odile Bury

La Maison des Jeunes vise à offrir un lieu d'accueil et de création pour les jeunes.

Différentes missions sont développées au sein de la Maison des Jeunes :

- Sensibilisation aux attitudes responsables et aux connaissances des réalités sociétales ;
- Participation active des jeunes via des organes de consultation permettant de réguler la vie de la Maison des Jeunes ;
- Mise en œuvre et promotion de pratiques socioculturelles et de créations afin de développer des modes d'expression qui correspondent aux jeunes ;
- Développement d'une mixité sociale, culturelle et de genre afin de favoriser les rencontres.

Public

- **Mixité de genre** : Le public actuel de la Maison de Jeunes se compose d'autant de filles que de garçons. Cette mixité s'inscrit dans la durée et fait suite à la nouvelle dynamique de travail mise en place par l'équipe. Cette mixité a permis l'émanation d'une nouvelle dynamique au sein des jeunes, où les filles trouvent parfaitement leur place.

- **Mixité d'âge** : Le rajeunissement du public de la Maison de Jeunes en ciblant principalement la tranche 12-15 ans. La mise en place de l'école de devoirs a permis d'attirer ce nouveau public, cela répond à une forte demande. Notre démarche était d'associer les parents à notre travail éducatif, en les impliquant dans le suivi de nos ateliers, principalement l'école de devoirs. Cette relation de confiance avec les parents a favorisé l'inscription des plus jeunes et a contribué à fidéliser ce nouveau public. Il va falloir axer notre travail sur la complémentarité des plus jeunes avec les plus grands, car nous éprouvons des difficultés à mélanger ces différents groupes, au niveau de certains ateliers et projets.

- **Mixité socio-économique** : La majorité des jeunes qui fréquentent la Maison de Jeunes sont issus des milieux socio-économiques défavorisés (notamment des logements sociaux des cités-jardins ou du Dries). Toutefois, certaines activités de la MJ sont portées ou fréquentées par des jeunes issus de quartiers plus favorisés. Il est essentiel pour la Maison de Jeunes de Watermael-Boitsfort de faire la liaison entre ces différents publics.

Le rôle de celle-ci est donc d'accueillir les jeunes, sans discrimination, afin de leur proposer des activités, des projets ainsi que des outils nécessaires à leur épanouissement et leurs envies. La mutation de la population locale impose cette dualité au niveau des publics, les besoins et les centres d'intérêts sont

parfois différents, nous essayons d'y répondre et surtout créer des synergies qui permettent de fédérer tous les jeunes sans distinction culturelle ou économique.

Ouverture à l'environnement local

Au niveau de la communication nous constatons une amélioration : la réalisation régulière d'affiches pour les différentes activités et événements permettent de faire connaître la Maison de Jeunes auprès d'un public plus large. Celle-ci dispose d'un site internet et d'une page Facebook pour promouvoir les activités et événements. La MJ est de plus en plus active et visible sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne les partenariats, nous avons des collaborations :

- Avec les maisons de quartier (essentiellement pour proposer un programme d'activités commun pendant les vacances scolaires) ;
- Avec le centre culturel La Vénérie pour le projet ;
- Avec d'autres maisons des jeunes pour des projets d'échanges et des rencontres ponctuelles ;
- Avec le Service de Prévention de Watermael-Boitsfort

Activités

Accueil

En 2019, l'accueil était accessible :

- Le mardi de 12h à 13h30 et de 16h à 18h ;
- Le mercredi de 14h à 19h ;
- Le jeudi de 12h à 13h30 et de 16h à 18h ; - Le vendredi de 12h à 13h30 et de 16h à 20h ;
- Le samedi de 12h à 18h.

Ecole des devoirs :

Vu le succès des années précédentes, nous maintenons l'activité de l'école de devoirs. Nous pensons qu'elle représente un élément prépondérant dans notre processus de fidélisation à la long terme des jeunes au sein de notre institution. C'est pourquoi, nous continuons d'investir en cette activité.

L'école des devoirs se déroule le mardi, le mercredi et le jeudi de 16h00 à 18h00. Notre approche a toujours aspiré à aller au-delà d'une simple aide aux devoirs. Nous ne nous inscrivons pas dans une démarche "d'offre de service", mais dans un processus où chaque jeune est acteur de son propre changement, également dans sa scolarité. Il s'agit d'encourager les jeunes à s'investir dans ce processus d'autonomie, que la démarche émane de leur part en prenant conscience de l'intérêt que représente la scolarité. Pour l'année 2019, nous pouvons compter une vingtaine de jeunes réguliers à l'école de devoirs.

L'EDD permet aussi d'accompagner certains jeunes de manière individuelle, par de la remédiation pour éviter la démotivation, qui malheureusement mène au décrochage scolaire. Une partie des plus grands de la MJ (+16 ans) sont souvent dans ce cas.

Les ateliers :

- • Studio/Musique : L'atelier studio quant à lui, éveille la curiosité de vouloir s'écouter et s'essayer à la musique. Si dans un premier temps, cet atelier s'apparente à un espace de partage, où chacun peut expérimenter, il devient dans un second temps un outil d'émancipation pour les jeunes ainsi

qu'un objectif à relever. Nous avons d'ailleurs soutenu et avancé la participation d'un groupe de rap fondé à la MJ lors d'un festival à l'étranger. De plus, Les jeunes s'impliquent dans l'écriture en libérant des émotions et/ou des frustrations sur leur vécu. L'atelier stimule donc la créativité à deux niveaux : la recherche de rythme ainsi que l'écriture du texte qui stimule leur réflexion. Cet espace d'expression et de liberté devient alors riche de sens et d'intérêt dans leur processus de confiance en soi amenant à leur émancipation.

- • L'atelier « Multisports » : Cet atelier se déroule tous les jeudis de 16h à 18h. Nous mettons l'accent sur l'initiation à d'autres sports que les jeunes n'ont pas l'habitude de pratiquer (handball, volley, jeux de coopération, etc.). L'atelier se déroule sous forme de module, en concertation avec les jeunes, une discipline sportive est choisie pour une période mensuelle. Cet atelier attire les jeunes de 12 à 18 ans, très demandeurs d'activités sportives. Ce groupe est composé de filles et garçons, ce qui nous permet aussi de travailler sur la mixité de genre. Les jeunes jouent dans le respect et le fair-play sans esprit de compétition ce qui permet de continuer ce travail.
- • L'atelier vidéo : L'atelier se déroule le vendredi de 16h à 18h. Il se déroule en parallèle à l'atelier studio. L'objectif principal de cet atelier est d'initier les jeunes

à la vidéo, de pouvoir comprendre les différentes façons de réaliser des plans, et que cette discipline repose sur des concepts théoriques importants qu'il faut assimiler et maîtriser. La demande des jeunes qui participent à cet atelier comprend l'introduction aux différentes techniques sur la réalisation de clips musicaux ainsi que différentes mini web série. Le nombre de participants est d'environ 8 jeunes, le groupe étant composé de filles et garçons. La finalité de cet atelier permet, entre autre, une plus grande participation des jeunes au sein de la communication et de la visibilité de la MJ.

- • Cuisine : Cet atelier se déroule tous les mercredis de 16h à 18h. Il permet de rassembler les jeunes filles et garçons (12-15 ans essentiellement), et de favoriser une dynamique de groupe positive où chaque jeune trouve sa place. Lors de l'activité, nous préparons des recettes sucrées et salées que nous inventons ou revisitons, il s'agit d'inscrire notre atelier dans une démarche d'ouverture à l'autre, par le biais de la cuisine, nous pouvons explorer les richesses culinaires de chaque culture. En 2019, Les participants sont au nombre d'une dizaine avec une présence des plus jeunes à cet atelier.

Les activités d'expression :

- • Festival d'Aalborg : La Maison des Jeunes de Watermael-Boitsfort a pu pour la première fois participer à ce festival. Nos usagers ont ainsi pu échanger avec des dizaines de jeunes de toute l'Europe. C'est la première fois que nos jeunes ont pu vivre une expérience scénique internationale. Leur représentation étant un véritable succès, malgré la barrière de la langue, ce qui laisse entrevoir le renouvellement de ce genre d'initiative.
- • Festival Lézarts Urbain : Un groupe de jeunes de la MJ ont pu faire partie du jury dans la catégorie Slam. Pour cette première participation, le groupe était composé exclusivement de filles malgré que l'activité fût ouverte à tous. Cet événement étant une réussite, nous échangeons régulièrement avec les organisateurs afin que nos usagers puissent représenter la MJ, lors du prochain événement en 2020.
- • Soirée festive "La MJ fait son show" : Pour cette troisième édition, nous avons organisé une soirée festive sur le thème du théâtre, celle-ci s'inscrit dorénavant comme l'événement annuel de la MJ. Nous avons organisé cet événement le 15 février 2019. Cette année, nous avons eu le privilège d'accueillir le spectacle de "David ou pas" humoriste avec une comédie sur les questions d'identité. Elle s'est déroulée à la Maison Haute de Watermael-Boitsfort, avec la collaboration de la Commune. Pour l'année 2019, nous avons pu accueillir près de 100 personnes, cela regroupait des

institutions locales et d'autres maisons de jeunes bruxelloises. Cette soirée a aussi pour but de récolter des fonds à la réalisation des différents projets de la Maison de Jeunes.

Les actions ponctuelles :

- • Conférence autour du climat par Youna Marette : La question du climat ayant un intérêt croissant parmi notre public, nous avons organisé une journée « rencontre autour du climat » ouvert à tous. Au cours de cette journée, plusieurs thèmes ont été abordés sur les questions environnementales. Youna Marette, cette jeune boitsfortoise s'est rendu célèbre lors de la Conférence internationale du climat à Paris. Les jeunes ont pu poser toutes les questions qu'ils avaient à la suite du discours. Les échanges étaient très intéressants. Le public était au rendez-vous avec une grande présence des habitants locaux.
- • Conférence sur le "vivre ensemble" : Cette soirée fut l'occasion de rassembler les jeunes ainsi que beaucoup d'adultes sur la question du vivre ensemble. Nous avons pu compter sur l'intervention de Farid El Asri, Docteur en anthropologie de l'Université catholique de Louvain. Il est professeur-associé à Sciences-Po Rabat et chercheur au sein du Laboratoire d'Etudes politiques et des sciences humaines et sociales à l'Université Internationale de Rabat et professeur-invité à l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Le débat fut très intéressant et a permis à nos jeunes de poser diverses questions sur des questions identitaires ou religieuses, afin de permettre une meilleure compréhension des questions d'actualité.

Projet vidéo avec la Maison de Repos des Acacias :

Durant l'année 2019, nous avons pu organiser différentes rencontres avec une Maison de Repos bruxelloise, ces rencontres intergénérationnelles ont permis de nouer un lien particulier entre nos jeunes et les seniors, cela s'est traduit par la mise en place d'un atelier vidéo en commun et la réalisation d'un court métrage vidéo (disponible sur le site www.mjwb.be). Ce projet n'a nullement été programmé, il est le fruit d'une rencontre humaine, d'une affinité entre les jeunes et les seniors, des choses sur lesquelles, nous n'avons aucune emprise, c'est sans doute la richesse de notre jeunesse, de pouvoir faire preuve de créativité et spontanéité.

Organes de gestion

	CA	AG
Olivier Deleuze	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Odile Bury	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Miguel Schleck	20/3, 08/5, 25/6, 26/9	25/6
Bénédicte Demot	20/3, 08/5, 25/6,	25/6
Yvan Hubert	20/3, 08/5, 25/6,	25/6
Chloé Gillain	20/3, 08/5, 26/9 25/6,	25/6
Louis Wuestenberghs	20/3, 08/5, 26/9	
Alexis Courtin	26/9	
François Michielsen	20/3	
Allesandra Altavilla	20/3	
Aurelie Sapa		25/6
Anne Grisard		25/6

Le Conseil prend connaissance.

Martin Casier remercie pour la présentation du rapport et se réjouit de la dynamique mise en place. La Maison des Jeunes est un élément structurant de la cohésion sociale et il souhaite encourager à mettre en place encore plus d'actions.

Alexandre Dermine rejoint l'avis de Martin Casier et encourage la dynamique mise en place au sein de la Maison des jeunes.

Martin Casier bedankt voor het presenteren van het verslag en verheugt zich over de opgestelde dynamica. Het Huis van de Jongeren is een structureel element van de sociale cohesie en hij wil aanmoedigen om nog meer acties op te stellen.

Alexandre Dermine volgt het advies van Martin Casier en stimuleert de dynamica die binnen het Huis van de jongeren is opgesteld.

23 Rapport d'activité 2019 - asbl Syndicat d'Initiative - Présentation: Hang Nguyen

Préliminaire

Le « Syndicat d'Initiative pour la promotion du Commerce et de l'Artisanat à Watermael-Boitsfort » existe effectivement, sous forme d'ASBL, depuis 1983.

L'ASBL succédait à l'association de fait « Syndicat d'Initiative » qui avait été constituée au début des années 1960.

Objet social

L'ASBL « a pour objet -, en dehors de toute volonté de lucre, de promouvoir le commerce et l'artisanat à Watermael-Boitsfort et, dans cette perspective, d'y favoriser le tourisme ».

« Elle a notamment pour mission :

- *d'organiser, de coordonner, de patronner ou d'encourager les fêtes commerciales (braderies, brocantes, concours d'étalages, marchés, périodes commerciales...)* ;
- *d'assurer la consultation régulière des commerçants et artisans sur les problèmes qui leur sont propres ;*
- *d'assurer leur information sur leurs droits et obligations ;*
- *de collaborer à un meilleur service de la population de Watermael-Boitsfort par le commerce et l'artisanat ;*
- *de collaborer à la mise en œuvre des sites touristiques de Watermael-Boitsfort et à des activités socioculturelles susceptibles d'y attirer le tourisme ; »*

Dispositions statutaires

L'association se compose de membres de droit et de membres commerçants.

Les membres de droit sont l'Echevin ayant le commerce dans ses attributions et les délégués du Conseil communal, proportionnellement à l'importance des groupes politiques.

Les membres commerçants et artisans exercent leur activité dans la Commune, sont reconnus comme tels par le Conseil d'Administration et représentent les divers quartiers commerciaux (au total +/- 235 commerçants et restaurateurs).

L'assemblée générale ordinaire se tient chaque année au cours du 1^{er} semestre.

Toute décision de l'assemblée requiert une double majorité, à la fois au sein des membres de droit et au sein des commerçants et artisans.

Le Conseil d'Administration comprend l'Echevin ayant la Vie économique dans ses attributions, seize délégués du Conseil Communal (actuellement 4 DEFI, 7 Ecolo, 3 MR-GM, 1 GH et 1 PS-SPA) et six représentants des quartiers commerciaux (Arcades-Visé, Archiducs, Hospice-Payfa-Duc, Dries-Elan-Futaie, Keym-Bien faire, Vander Elst et Wiener-Middelbourg).

Toute décision requiert une double majorité au sein des membres de droit et au sein des commerçants et artisans.

Le Bureau se compose de 5 délégués du Conseil communal (Président, Vice-Président, secrétaire, Trésorier et Administrateur délégué) et de 3 délégués des commerçants.

L'année sociale commence le 1^{er} Janvier pour se terminer le 31 décembre.

Les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par trois commissaires (le chef du département « Finances » et la conseillère-adjointe du service de la Recette).

Déclaration de Politique Générale – Législature 2019-2024)

L'action du Syndicat d'Initiative s'inscrit notamment dans le cadre de la « Déclaration de Politique générale 2012-2018 »

En ce qui concerne la vie économique et la vie locale, la majorité :

- facilitera l'organisation d'événements et d'animations dans la Commune, elle favorisera le maintien et l'installation de commerces de proximité, et elle encouragera les initiatives destinées à promouvoir les commerces et artisans locaux dans un esprit écoresponsable.
- renforcera le rôle, les moyens et modalités d'action du Syndicat d'Initiative, comme un outil de dynamisation et de valorisation des quartiers commerçants de la commune.

Activités 2019

- 19^{ème} Soirée d'Hommage aux acteurs économiques de la Commune, avec présentation des vœux, accueil des nouveaux commerçants et remise de prix pour les entrepreneurs qui se sont distingués au cours de l'année précédente ; remise d'un prix à la meilleure mini-entreprise.
- Village Provençal : un ensemble de commerçants forment un délicieux marché aux accents provençaux. S'est déroulé du 29 mai au 02 juin sur la place Keym.
- Brocantes : 7 événements (annoncés dans journal communal et «l'Initiatives », le périodique du Syndicat d'initiative (château gonflable, stand de jonglerie et maquillage pour enfants, clowns et sculpture de ballons, prestations de musiciens, concerts divers,...). A noter la mise en œuvre du nouveau règlement sur les brocantes qui vise à organiser la disposition et la priorisation des inscriptions des brocanteurs (réservation) et à assurer la propreté du site à la fin de l'évènement (système de caution).
- Animations spécifiques : soutien aux 6 éditions des « Apéros Boitsfortois », cortège d'Halloween, présence de Saint Nicolas dans les galeries de la place Keym et « Marché de Noël » place Andrée Payfa Fosséprez.

Communication

Le périodique « Syndicat d'Initiatives » a fait peau neuve. Un graphiste a travaillé le logo et la mise en page du flyer. Le prix d'impression et d'édition du périodique est entièrement pris en charge par le SIWB. Les commerçants ne sont plus démarchés pour l'insert de publicité.

La page FaceBook du SIWB a également été réactualisée.

Travail de promotion et de redynamisation des commerces place Keym

La tombola de fin d'année

Le Syndicat d'Initiative ne dispose d'aucun personnel spécifique : c'est donc en synergie avec l'Echevinat de la Vie économique que ces activités peuvent être réalisées.

Sur le plan financier, le Syndicat d'Initiative bénéficie d'un subside communal de 12.856 €

Conclusions

Au nom du Syndicat d'Initiative, nous remercions les employés communaux pour leur travail de secrétariat administratif et financier, ainsi que l'ensemble des commerçants, administrateurs et bénévoles du SIWB pour leur aide lors des diverses manifestations.

Nous remercions également les membres du Conseil communal présents pour leur écoute attentive.

Le Conseil prend connaissance.

Victor Wiard rappelle que durant le premier confinement, il avait suggéré à l'Echevine la création d'une plateforme en ligne pour tous les commerçants pour stimuler les habitants à connaître les commerces de la commune et à acheter local. Il souhaite savoir où en est la réflexion car il pense que le Syndicat d'initiative peut être un bon catalyseur pour la communication sur les réseaux sociaux.

Hang Nguyen répond qu'une série d'analyses et d'études avaient été menées suite au premier confinement. Il n'y a pas vraiment eu de consensus. Aujourd'hui on constate plein d'initiatives mais le résultat n'est pas toujours optimum. La réflexion est menée pour le lancement d'un site internet mais pas d'un webshop. L'idée est de trouver l'outil qui conviendrait au plus grand nombre.

Martin Casier ajoute que le Syndicat d'initiative va devoir jouer un rôle essentiel dans la redynamisation des commerces après la crise. Il faudra y réfléchir au sein de l'asbl.

Alexandre Dermine souhaite revenir sur quelques points. Le premier est le subside qui n'a pas augmenté en 2019 or dans la DPG il est clairement indiqué la volonté d'augmenter le financement de l'asbl. Il regrette par ailleurs le fait de faire peser sur les commerçants l'organisation de certains événements et pense que ce n'est pas un service à leur rendre, le syndicat doit rester soutenant. Il félicite en revanche l'idée de tenir les réunions dans les quartiers commerçants car cela permet de se reconnecter à la réalité de terrain.

Hang Nguyen répond que le Syndicat d'initiative a reçu un subside extraordinaire dans le cadre de la COVID qui sera utilisé dans le cadre de la redynamisation. Pour le budget 2021, une demande a été introduite pour l'augmentation du budget. En ce qui concerne les événements, le syndicat continuera à en organiser mais il souhaite s'orienter davantage vers d'autres missions plus économiques.

Victor Wiard herinnert eraan dat tijdens de eerste lockdown, hij aan Mevr. de Schepen de oprichting van een online platform voor alle handelaars had voorgesteld om de inwoners te stimuleren om de handel van de gemeente te kennen en om lokaal te kopen. Hij wil weten waar de reflectie is want hij gelooft dat de

Vereniging voor bevordering van de handel een goede katalysator kan zijn voor de communicatie via de sociale netwerken.

Hang Nguyen antwoordt dat een reeks analyses en studies na de eerste lockdown werden gevoerd. Er was echt geen consensus. Vandaag stelt men tal van initiatieven vast maar het resultaat is niet altijd optimaal. De discussie wordt gevoerd voor de lancering van een website maar niet voor een webshop. Het idee is het werktuig te vinden dat voor het grootste aantal zou passen.

Martin Casier voegt eraan toe dat de Vereniging voor bevordering van de handel een wezenlijke nieuwe dynamiek van de handel zal moeten teweeg brengen na de crisis. Men zal erover moeten nadenken binnen de VZW.

Alexandre Dermine wil op enkele punten terugkomen. Het eerste is de subsidie die in 2019 niet is gestegen, echter in VAP is duidelijk de wil aangegeven om de financiering van de VZW te verhogen. Hij betreurt voorts het feit om de organisatie van bepaalde gebeurtenissen te laten wegen op de handelaars en gelooft dat het hun geen dienst verlenen is, de Vereniging moet ondersteunend blijven. Hij feliciteert daarentegen het idee om vergaderingen in de handelscentra te houden want dat maakt het mogelijk om zich terug aan te sluiten bij de werkelijkheid op het terrein.

Hang Nguyen antwoordt dat de Vereniging voor bevordering van de handel een buitengewone subsidie in het kader van COVID heeft ontvangen die in verband met opnieuw dynamiseren zal gebruikt worden.

Voor de begroting 2021, werd een verzoek voor de verhoging van de begroting ingediend. Wat de gebeurtenissen betreft, zal de Vereniging er blijven organiseren maar zij wil zich meer naar andere meer economische taken richten.

24 **Rapport d'activité 2019 - scrl En Bord de Soignes - Présentation: Benoît Thielemans.**

- **De Anne Grisard, Alexandre le Clément de Saint Marc pour la période de janvier à mai 2019**
- **De Cécile de Grand Ry, Marie-Noëlle Stassart et Benoît Thielemans pour la période de mai à décembre 2019**

Le présent rapport annuel présente la gestion de la société immobilière de service public (sisp) ainsi que la participation des Administrateurs susnommés aux réunions des organes de gestion de En Bord de Soignes (anciennement Ville et Forêt), du 1er janvier au 31 décembre 2019. Suite aux élections communales d'octobre 2018, le Conseil d'administration a été renouvelé en mai 2019.

Une société immobilière de service public issue de la fusion

Pour rappel, le 22 décembre 2015 les SISPs: « Habitations et Logements sociaux d'Auderghem », « Constructions d'Habitations Sociales de Woluwe-Saint-Pierre » et « Ville & Forêt de Watermael-Boitsfort », ont fusionné pour créer la SCRL « En Bord de Soignes » (EBDS). La fusion ayant été effective au 1er janvier 2016, le présent rapport d'activité relate la quatrième année d'existence de la sisp. Il faut noter que le processus de fusion, était voie d'achèvement en 2019.

Organisation des services et personnel

En termes de personnel au 31/12/2019 EBDS comptait 71,45 Equivalents Temps Plein (ETP) contre 67,8 ETP en 2018, 62,6 ETP en 2015, 61,7 en 2016 et 62,3 en 2017. + 3 assistantes sociales mises à disposition par le SASLS + 7 « art.60§7 »

1. Organigramme

EBDS est organisée en 3 départements (dont certains avec des adjoints à la direction et des responsables

de services), sous la direction d'un Directeur-général, avec 3 postes de soutien aux directions (secrétariat, service juridique et service de communication).

2. Nouvelles fonctions nées de la fusion

Juriste, coordinateur maintenance, référent de site (Cité de l'Amitié), éducateur (Cité de l'Amitié).

En plus en 2018 : 1 ETP architecte financé par la SLRB + ½ ETP administratif.

En plus en 2019 : gestionnaire technique central, chargée de la communication, coordinatrice éducatrice, concierges à WSP (2).

3. Adaptation du cadre de travail à la nouvelle réalité de la société

Réalisations en 2019 : déménagement au nouveau siège social début 2019, étude sur l'harmonisation salariale, préparation des élections sociales prévues en 2020, ...

Gestion locative

Liste d'attente : 1157 en 2019 (2,38% des 48.600 dossiers de demandes en RBC).

Nouveaux baux signés : 57 en 2019

Réalités sociales

Problématiques identifiées :

- Sécurité en termes de respects du « vivre ensemble » : voisinage + espaces communs + utilisation du logement
- Les anciens et nouveaux locataires
- Absence de contacts intergénérationnels
- Manque d'activité et d'animation pour plusieurs tranches d'âges

Patrimoine

1. Composition du patrimoine

EBDS se compose de 1875 logements qui représentent 4,7% des logements sociaux bruxellois.

Outre les logements, EBDS dispose également de 772 garages ou emplacements de parking, des locaux affectés aux associations, 2 surfaces louées à des fins commerciales ainsi que de 11 chambres d'étudiants octroyées en complément des logements principaux.

2. Chantiers marquants

Voir rapport du CA à l'AG

3. Projets d'extension du patrimoine

- Dries: 3 logements modulaires préfabriqués (permis déposé ; avis favorable de la Commission de concertation)
- Orée: 9 logements
- Cité: à définir dans le cadre du Masterplan

4. Chantiers d'investissement

Isolation des façades rue de l'Elan 80,82 et 73,75 (Découverte d'amiante dans le plafonnage; Mise à terme du contrat avec le bureau d'architecture; Réaffectation des subsides; Information aux locataires et aux pouvoirs communaux; Prise de contact avec l'IBGE ; Groupe de travail et organisation de test pour validation des procédures d'interventions).

→ *Chantier test en février 2020 + marché de service pour étude complète (sélection qualitative de 5*

bureaux d'étude en novembre 2020)

Aménagement de salles de bain, mise en conformité et remplacement des chaudières Dries Elan (Réalisation de plusieurs rénovations d'appartements prototypes ; Rénovation avec aménagement des cuisines et implantation d'une salle de bain; remplacement des chaudières individuelles; Déplacement des compteurs de gaz et mise en conformité de l'installation; Remplacement des châssis; Mise en place d'un système de ventilation; Isolation des façades).

+ Reconfiguration et agrandissement de la Maison de Quartier Dries.

→ *Permis d'Urbanisme octroyé par la Région*

Quelques chiffres du Compte de Résultat 2017

	2016	2017		2018		2019	
Chiffre d'affaire	9.929.629 €	9.893.434 €	- 0,7%	10.016.205 €	+ 1,24 %	10.086.151 €	+ 0,70 %
Résultat de l'exercice	801.650 €	514.364 €	-35,8%	820.610 €	+ 59,54 %	97.828 €	- 88,08 %
Charges salariales	3.022.409 €	3.359.671 €	+ 11 %	3.666.906 €	+ 9,14 %	3.687.365 €	+ 0,56 %
Loyers de base (hors inoccupés)	€	8.538.307 €	+ 2,6%	8.703.338 €	+ 1,9 %	8.902.326,00	+ 2,29 %
Loyers réels	7.422.211 €	7.571.037 €	+ 2%	7.708.435 €	+ 1,8 %	7.788.520 €	+ 1,04 %
Réductions sociales nettes *	919.193 €	967.270 €	+ 5,23%	994.842 €	+ 2,85 %	1.113.806 €	+ 11,96 %

(*) réductions octroyées aux locataires les plus précaires

Quelques éléments qui expliquent la forte variation du bénéfice :

- Le total des éléments de stabilisation défavorable en 2019 s'élève à 325K – leur variation ne se répétera pas.
- Le total des éléments variables défavorables en 2019 se monte à 363K.

Organes de gestion

EBDS est gérée par 3 instances :

1. Un **Conseil d'Administration** de 16 membres qui se réunit mensuellement.
2. Un **Comité de Gestion** de 6 membres comprenant le Président, les 2 Vice-Présidents et 3 administrateurs. Il se réunit 2 fois par mois.
3. Un **Comité de Direction** composé du Directeur Général et des 3 Directeurs de Département. Il se réunit chaque semaine.

Activité des représentants de la Commune de Watermael-Boitsfort en 2019 :

	Conseil d'administration		Comité de gestio	
	Présence	Réunions	Présence	Réu
Anne Grisard , administratrice	6	6	—	—
Alexandre le Clément de Saint Marc , administrateur et membre du Comité de Gestion	5	6	4	5
Benoît Thielemans , vice-président	6	6	4	5
Marie-Noëlle Stassart , administratrice	5	8	—	—
Cécile de Grand Ry , administratrice et membre du Comité de Gestion	7	8	10	12

Benoît Thielemans , vice-président	6	8	10	12
---	---	---	----	----

Le Conseil prend connaissance.

Sandra Ferretti souhaite avoir des précisions concernant plusieurs points. Quel est le pourcentage de vide locatif dans le bâtiment de la rue de l'Elan ? Quel est le taux de satisfaction des locataires ? Existe-t-il un processus de gestion des plaintes et d'analyse de celles-ci ? Quelles sont les rémunérations des dirigeants et des employés et ce dans l'idée de transparence ? Elle se réjouit des projets de rénovation en cours et souhaite, pour les prochains rapports, obtenir les rapports d'études qui sont commandées.

Joëlle M'Beka demande si le Conseil consultatif des locataires (COCOLO) existe toujours.

Benoît Thielemans répond qu'il y a actuellement à la rue de l'Elan 28 logements vides sur 136. En ce qui concerne la satisfaction des locataires, quelque chose est en préparation via l'application « Happynest » lancée par la SLRB. En ce qui concerne la transparence des rémunérations, pour les administrateurs c'est publié, pour les autres il faut voir s'il est autorisé de donner ces informations. Pour les rapports d'études, il s'agit de marché de services d'architectes. Et le COCOLO est toujours existant et un processus est en cours pour la réélection.

Sandra Ferretti wil nauwkeurige informatie krijgen betreffende verschillende punten. Wat is het percentage van locatieve leegstand in het gebouw van de Elandstraat? Wat is de voldoeningsgraad van de huurders? Bestaat er een proces van klachten beheer en analyse van deze? Wat zijn de verloningen van de leiders en de werknemers en dit in gedachten van transparantie? Zij verheugt zich over de lopende projecten inzake renovatie en wil, voor de toekomstige verslagen, de studieverslagen verkrijgen die worden besteld.

Joëlle M'Beka vraagt of de Adviesraad van de huurders (COCOLO) nog altijd bestaat.

Benoît Thielemans antwoordt dat er actueel in de Elandstraat, 28 lege huisvestingen op 136 zijn. Wat de tevredenheid van de huurders betreft, is er iets in voorbereiding via de toepassing „Happynest“ die door BGHM wordt gelanceerd. Wat de transparantie van de lonen betreft, voor de beheerders wordt het gepubliceerd, voor de anderen moet men zien of het is toegestaan om deze informatie te geven. Voor de verslagen van studies, gaat het om de dienstenmarkt van architecten. En de COCOLO bestaat nog altijd en een proces is gaande voor de herverkiezing.

25 **Rapport d'activité 2019 - Le Petit Propriétaire - Présentation : Benoît Thielemans**

Le présent rapport annuel présente la participation en tant qu'Administrateurs de Benoît Thielemans au CA, du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Brève présentation du Petit Propriétaire

Fondée le 19 février 1951 à Etterbeek, la société anonyme Le Petit Propriétaire, a pour objet le crédit social.

Grâce à la garantie régionale, le crédit social permet de bénéficier de taux des plus avantageux pour toute la durée de l'emprunt, si le projet l'emprunteur remplit certaines conditions.

Les prêts doivent destinés exclusivement à l'achat, la construction, la conservation et la transformation d'habitations sociales ou assimilées dans la Région de Bruxelles-Capitale..

Une habitation unifamiliale est considérée comme sociale ou assimilée lorsque, elle répond aux normes fixées par la Région de Bruxelles-Capitale pour le prix d'achat, la valeur vénale, la surface bâtie, la superficie et le prix du terrain.

Réunions tenues en 2019

CA du 12 mars 2019

CA du 03 avril 2019

AG ordinaire 03 avril 2019

CA du 03 septembre 2019

Activités et résultats de la société en 2019

Aucun prêt n'a pu être attribué, faute de funding.

34 prêts étaient en cours au 31 décembre 2019 pour un montant de créances de 3.016.908,97 €.

Les remboursements par nos emprunteurs au cours de l'exercice 2019 ont été de 814.810,36 €.

Ce montant comprend 439.087,96 € au titre de mensualités et 375.722,40 € au titre de remboursements anticipés totaux.

Le compte de résultat présente une perte de 135.752,75 €. La perte s'explique d'une part à cause des pertes subies suite à des ventes forcées qui ont eu lieu en cours d'année, et d'autre part du fait de notre interdiction d'effectuer des remboursements anticipés de notre funding auprès des banques alors que nos clients nous remboursent anticipativement étant donné les taux trop élevés qu'ils ont chez nous.

La perte de l'exercice ne met nullement en péril la continuité de l'exploitation de la société. La perte de l'exercice est absorbée par les résultats reportés et la trésorerie permet de faire face aux échéances futures.

Activité du représentant de la Commune de Watermael-Boitsfort au CA en 2019 :

Benoît Thielemans, administrateur, a participé à 1 CA et à l'ag.

Le Conseil prend connaissance.

26 **Rapport d'activité 2019 - asbl Parc Sportif des Trois Tilleuls - Présentation: Jean-François de Le Hoye.**

L'année 2019

En 2019, la Commune a rénové les chaudières du hall omnisports, les chaudières sanitaires du stade et réfection

L'ASBL a fait l'acquisition d'un marquoir pour la piscine.

Poursuite du programme des chèques sport délivrés par l'asbl.

En ce qui concerne le personnel, engagement de Dominique Peeters comme travailleur associatif.

Infrastructures

- Piscine Calypso : 281 081 entrées (hors clubs) dont 150 322 privées.
- Hall omnisports : fréquentation maximale du hall omnisports durant les saisons sportives ; en-dehors, occupation pour l'organisation de stage ou des tournois.
- Beach-Volley : 589 heures de location
- Tennis :
 - Tennis été : 282 membres clubs ; mais également des locations ponctuelles
 - Tennis hiver : 95 heures de locations forfaitaires par semaine par les privés et 161.5 heures par l'Académie de tennis (les heures restantes sont louées ponctuellement)
- Mini-Bassin : 531 abonnements scolaires ; 18 plages horaires de 20 minutes louées par les établissements scolaires qui n'ont pas opté pour les abonnements scolaires

- Salle Duska: une vingtaine d'heures de location par semaine
- Stade, piste d'athlétisme, terrains de football et de rugby : fréquentation maximale en saison durant la semaine mais limitée le week-end par un manque de vestiaires.

Activités sportives

- Ecole de natation : augmentation de 56% des élèves inscrits au mini-bassin ; et de 42% à la piscine Calypso
- Ecole de basket : 27 enfants entre 4 et 9 ans. Les cours se donnent à l'Athénée Royal de Watermael-Boitsfort
- Yoga pré et postnatal : 2 séances de 4 à 5 participants chaque semaine
- Aquagym : 2 931 participants (les cours se donnent 2 x/semaine)
- Stages de natation en juillet août pour enfants et adultes : 179 participants
- Indoor biking : 4 séances de 10 à 12 personnes par semaine

Evènements les plus marquants

- Journée du bien-être de la région Bruxelles-Capitale
- 6^e édition du Sports Open Day sur le site du Parc sportif des 3 Tilleuls
- Escrime : Challenge International Maître André Verhalle
- Athlétisme : Cross ADEPS interscolaire ; Challenge Albert DAYER
- Journée du sport de l'ADEPS
- Natation : Challenge Tremplin
- Jours blancs de l'enseignement en juin en collaboration avec les écoles communales
- Août 2019 : Belgian Throwdown – compétition de CrossFit rassemblant plus de 600 athlètes internationaux
- Aquathlon : manche organisée par le RCBT
- Journées sportives d'établissements scolaires : Saint-Boniface, International School of Brussels ; Fête des sports de l'école Japonaise ; Ecole Européenne d'Uccle ; Institut Saint André
- Football : Tournoi de football du RRC Boitsfort ; Tournoi du FC Polonia;

Nombre de réunions

- Assemblée générale : 2 ordinaires
- Conseil d'administration : 3
- Bureau : 14
- Cofely / TP /asbl : 4
- Réunions avec des clubs : 10
- Réunions TP / asbl : 3
- Réunion pour le centre sportif local + conseil des utilisateurs + ADEPS + AES : 19
- Réunion avec concessionnaires du Lagon : 3
- Voyage d'étude de l'AES en Pologne

Le Conseil prend connaissance.

Joëlle M'Beka demande s'il y a un bon taux de participation de la population aux tournois et si la rénovation des gradins est prévue.

Jean-François de Le Hoye répond que pour la fréquentation des tournois il n'a pas de chiffre à communiquer car ce sont des clubs privés mais il s'agit principalement d'habitants de la commune. Quant à la rénovation des gradins, ceux-ci sont classés et ne sont plus aux normes au niveau sécurité. Pour la tribune qui est également classée, une analyse est en cours avec un bureau d'étude pour la mettre en conformité.

Joëlle M'Beka vraagt of er een goed deelnemingspercentage is van de bevolking aan de toernooien en of de renovatie van de rijen banken is voorzien.

Jean-François de Le Hoye antwoordt dat voor het regelmatig bezoeken van de toernooien hij geen cijfer heeft om mee te delen want het zijn particuliere clubs maar het gaat hoofdzakelijk om inwoners van de gemeente. Wat de renovatie van de rijen banken betreft, deze zijn ingedeeld en beantwoorden niet meer aan de veiligheidsnormen op het niveau. Voor de tribune die eveneens is ingedeeld, is een analyse met een studie bureau aan de gang om ze conform te maken.

27 Rapport d'activité 2019 - Sibelga/Interfin - Présentation : Cathy Clerbaux

Quelle sont les rôles respectifs de Sibelga et Interfin ?

SIBELGA est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale. INTERFIN regroupe le patrimoine des communes bruxelloises dans le secteur du transport (Elia et Fluxys) et de la distribution d'énergie. A ce titre, Interfin est l'intercommunale de financement de Sibelga et son actionnaire exclusif. En vertu des dispositions statutaires de Sibelga et d'Interfin, les mandats d'administrateurs en Sibelga et en Interfin sont indissociables.

Nombre de réunions et compétences du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration en Sibelga s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2019. Il prend des décisions en particulier en matière de tarifs, de règlements, de plans d'investissements, et de programmes d'exécution des missions de service public devant être adoptés en exécution des lois et ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz.

L'activité du Conseil d'administration et du Bureau en Interfin consiste principalement à suivre périodiquement les participations et les activités des différentes sociétés participées. Le Conseil d'administration en Interfin s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2019.

En raison du renouvellement complet des Conseils d'administration Sibelga et Interfin lors des Assemblées générales de juin 2019, une séance spécifique ayant pour objet la présentation du contexte et des activités des deux intercommunales a été organisée à l'attention des nouveaux administrateurs le 6 septembre 2019. Et, une visite d'installations a été organisée en date du 22 novembre 2019.

Eléments importants pour le bilan 2019

1. Situation financière

Comme les années précédentes, et conformément aux engagements pris, Sibelga et Interfin ont assuré ensemble 95 millions d'euros de revenus aux communes (enveloppe récurrente), soit 35,7 millions pour la redevance de voirie versée par Sibelga aux communes et 59,3 millions pour le dividende ordinaire Interfin, sans compter l'avantage constitué par le service de l'éclairage public (budget moyen de 26 millions € hors TVA).

2. Marché de l'énergie et directives EU

Le 21 janvier 2019, le CA a été informé des tâches qui reviennent aux GRD dans le nouveau paquet de règles européennes appelé le Clean Energy Package. Il concerne de nombreuses matières : performance

énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance. Les États membres doivent transposer en droit interne l'ensemble de ces textes pour le 31/12/2020. Ces délais seront difficiles à tenir, surtout en Belgique puisqu'il faut que l'ensemble des niveaux de pouvoirs compétents en matière d'énergie (les 3 Régions et le fédéral) transposent les textes pour que cette transposition soit complète (nécessite en général un délai de 3 ans).

3. Plan d'investissement 2020-2024

Les investissements ont pour but de préparer les besoins futurs de Sibelga et assurer le bon fonctionnement des réseaux. Comme le prévoient les ordonnances organisant le marché de l'électricité et du gaz, les plans d'investissements sont soumis, après l'approbation du Conseil d'administration de Sibelga, à Brugel et au Gouvernement. Le plan d'investissement sert également à définir la base de coûts à intégrer aux tarifs pour pouvoir financer les investissements (environ 90 millions € en coûts directs et indirects par an).

Les points à retenir principalement dans le cadre des plans d'investissements 2020 – 2024 sont :

• **Pour l'électricité :**

- une attention particulière est apportée à la sécurité d'approvisionnement dans les points d'interconnexion avec un renforcement de la sécurisation physique (intrusion/incendie) des bâtiments et une augmentation de l'enveloppe pour la rénovation des bâtiments,
- dans le cadre de la politique du passage au 400 V, l'adaptation du réseau existant se poursuit et une enveloppe est prévue pour l'extension du nombre de bornes de rechargement des véhicules électriques en voirie,
- dans le domaine des smart meters, le remplacement des compteurs statiques bidirectionnels existants est prévu ; un roll out smart meter débutera en principe en 2022.

• **Pour le gaz :**

- peu d'investissements seront faits en gaz (investissements pour le passage du gaz L vers le gaz H déjà pris en compte précédemment).

Programme des missions de service public 2020

Pour rappel, les 2 missions essentielles que Sibelga assume de longue date en matière de missions de service public sont une mission de fourniture sociale et la mission d'éclairage public communal. Il faut y ajouter depuis 2017 la coordination des projets SolarClick et NRClick (subsidiés à 100% par la Région et donc non à charge des tarifs) ainsi que, depuis 2018, la conversion du réseau pour le passage du gaz L « pauvre » au gaz H « riche » et une nouvelle mission d'accompagnement des pouvoirs publics dans le déploiement d'infrastructures pour la distribution de carburants alternatifs (rechargement de véhicules électriques et au gaz).

Dans le cadre de SolarClick et NRClick, le programme prévoit pour 2020 la réalisation respectivement d'une cinquantaine d'installations photovoltaïques et de 25 projets de rénovation HVAC supplémentaires. Pour rappel, le programme SolarClick a pour objectif la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics appartenant aux pouvoirs publics (para-) communaux et (para-) régionaux. Sibelga a été mandatée par la Région pour coordonner tout le programme : études, passation des marchés publics, préparation et suivi des travaux, suivi de l'exploitation des installations pendant toute leur durée de vie (20 ans).

S'agissant du programme NRClick, il se base sur l'outil de comptabilité énergétique développé il y a

quelques années pour les communes et a été élargi aux pouvoirs publics para-communaux et (para-) régionaux.

Plan stratégique

Le 22 octobre, le CA a adopté à l'unanimité le nouveau plan stratégique proposé par le Directeur Général pour les 5 prochaines années. « Shape Our Future » est composé de trois volets cohérents et interdépendants : une vision stratégique, la définition de nouvelles valeurs et le plan de RSE (la responsabilité sociétale de l'entreprise). Les rôles légitimes attendus de Sibelga sont de favoriser la production et l'utilisation d'énergie verte, lutter contre le gaspillage énergétique public et développer des transports en commun 100% électriques. L'hypothèse forte de base de la vision est que l'Accord de Paris sera rencontré et que Sibelga reste concentré sur Bruxelles. La vision, en 2050, est celle d'un bâti passif ou nettement moins énergivore, des productions provenant de sources d'énergie renouvelable et décentralisée à 100% à l'échelle des quartiers et des véhicules autonomes, électriques et partagés, utilisés comme solution de stockage.

Le Conseil prend connaissance.

28 **Rapport d'activité 2019 - asbl Vivre chez Soi - Présentation: David Leisterh.**

Rapport d'activités : note de synthèse – année 2019

1. Le personnel

Vivre Chez Soi compte 39 employés à charge de l'asbl et 6 à charge de la commune. L'équipe est entre autres composée de 25 aides familiaux et de 11 aides ménagères.

2. Le service social

Durant cette année 2019 nous avons pris en charge 32 nouveaux bénéficiaires soit 28 personnes seules et 4 couples.

Nous notons également que la prise en charge de nos clients actifs s'est considérablement accrue (mix de petites et grandes prestations, plusieurs fois par semaine).

L'accroissement des prestations hebdomadaires pour une même personne, est souvent liée une dégradation majeure de l'état de santé ainsi qu'à une perte d'autonomie.

Nous continuons dès lors à observer un accroissement des nouvelles demandes d'aide avec une complexification grandissante des situations. Pour y répondre efficacement, nos assistants sociaux continuent à encadrer des réunions de travail ciblées sur des situations spécifiques avec les aides familiaux de référence. Au cours de ces « concertations », une analyse en profondeur ainsi qu'une meilleure élaboration des stratégies et perspectives sont alors possibles. Ceci contribue à favoriser grandement le projet d'accompagnement proposé.

3. Le Centre de formation

En parallèle des ses services d'aides, l'ASBL dispose également d'un centre de formation.

- Année académique 2018-2019 : 20 élèves ont suivi la formation toute l'année, dont 3 hommes (moyenne d'âge était de 40 ans).
- Année académique de 2019-2020 : 25 personnes inscrites dont 2 hommes (moyenne d'âge 38 ans).

4. La formation continue

Comme chaque année, les aides familiaux/ales et ménagères sont tenus de suivre entre 20 et 30 heures de cours de perfectionnement.

Notons que l'équipe administrative a également eu l'opportunité de suivre diverses formations bien utiles pour entretenir ouverture et mise à niveau.

5. Les repas à domicile

Pour rappel, Vivre Chez Soi assure la livraison et le suivi des commandes. L'élaboration et la préparation des repas ainsi que la facturation sont pris en charge par le CPAS.

En 2019, nous avons livré 32.381 repas (29.409 plats chauds et 2.972 plats froids), soit une moyenne mensuelle de 2.698 repas.

424 repas de plus qu'en 2018 (35 repas/mois en plus) ont donc été livrés cette année, ce qui correspond à une hausse de 1,32 %.

En 2019, nous avons enregistré 65 nouvelles demandes.

234 foyers ont reçu les repas en 2019.

6. Le service « bricolage professionnel »

Un subside couvre actuellement le service technique (mi-temps d'un ouvrier + frais) jusqu'au 31/12/2019. Compte tenu de la forte demande d'interventions de la part de nos bénéficiaires, nous avons souhaité engager un deuxième ouvrier mi-temps, raison pour laquelle nous avons réintroduit une demande de subsides auprès de Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en attente de réponse).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 140 fiches de travaux ont été complétées et 169 interventions ont été assurées, soit 21,5% de plus qu'en 2018.

7. Mémoire Vive

Pour rappel, Mémoire Vivre cherche, via la réalisation de court métrage, à offrir à la personne âgée la possibilité de parler d'une thématique bien précise, souvent en lien avec Watermael-Boitsfort.

En 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Vénérie pour préparer le projet « Des capsules et vous ». De plus, préparation du projet « Muziekpublique », une journée de concert dans des habitations de résidents. Le CPAS et la Vénérie sont partenaires et une première réunion a eu lieu afin d'évaluer la possibilité d'une collaboration avec Mémoire Vive pour la réalisation d'un portrait autour de l'événement. Ce projet devait avoir lieu le 20 mai 2020 mais sera reporté (dû à la crise sanitaire).

Suite des réunions et rencontres liées au projet à développer à l'occasion des 100 ans des Cités, notamment avec la coordinatrice de l'événement engagée par les Sociétés de logements Floréal et Logis.

8. Démarche d'évaluation qualitative

Le Thème choisi pour le cycle 2020/2023 se porte sur la communication interne et externe. Ce thème a été choisi afin de faciliter les échanges entre les équipes composant notre personnel et notre communication envers les bénéficiaires. Cette thématique revêt une grande importance quant à une meilleure efficacité, une amélioration de la coordination au sein des équipes d'aides-familiales et aides-ménagères et, enfin, que nos bénéficiaires puissent accéder aux informations relatives à leur situation plus facilement.

9. Les activités

L'isolement social touche une grande partie des personnes du quatrième âge.

La majorité d'entre elles vivent seules (en 2019, 85,71% des foyers aidés par Vivre Chez Soi étaient des personnes seules) et rencontrent des problèmes de mobilité ce qui ne leur permet souvent plus de se rendre de manière autonome à des activités.

Pas moins de 37 activités hebdomadaires ont été organisées en 2018.

Cette année, une quinzaine de participants réguliers (principalement des femmes) constituaient le noyau du groupe.

A ce groupe relativement soudé s'ajoutent des participants plus ponctuels qui s'inscrivent lorsque l'activité proposée rencontre leurs centres d'intérêt.

En résumé, 43 activités ont été organisées en 2019.

10. Perspectives 2020

- Lancement du projet choisi dans le cadre de la démarche qualité 2020-2023
- Poursuite et développement des collaborations avec le réseau social

11. Divers

- Pour rappel, en collaboration avec l'AIS Delta et le CPAS, Vivre Chez Soi met à disposition des

logements de transit (bail de 6 mois renouvelable 3 fois). Les 3 logements sont constamment occupés.

- Nous accueillons toujours des bénéficiaires (*potes âgés*) autour du potager.

Le Conseil prend connaissance.

29 **Rapport d'activité 2019 - Mission locale d'Etterbeek - Présentation: David Leisterh.**

1. **Contexte général**

Pour rappel, les Missions Locales sont des ASBL agréées en vertu de l'Ordonnance du 27 novembre 2008 relative au soutien des missions locales pour l'emploi et des « lokale werkwinkels ».

Elles ont pour but de promouvoir l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail et d'organiser une telle insertion, de développer toutes initiatives visant à améliorer l'insertion socioprofessionnelle du demandeur d'emploi éloigné du marché du travail.

Un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 mars 2012 a découpé la Région en 6 zones. Watermael-Boitsfort est donc rattachée à la Mission Locale d'Etterbeek.

2. **Evènements marquants**

Une situation qui s'améliore

L'année dernière, je vous annonçais l'arrivée d'une nouvelle Directrice à la tête de la Mission Locale d'Etterbeek.

De nombreuses mesures ont d'ores et déjà été prises pour :

- Reconstruire une image positive à l'extérieur de l'institution
- La mise sur pieds de nouveaux projets de formation
- De nouveaux engagements
- Des rôles et des responsabilités redéfinis de manière plus claire et plus précise
- Une volonté nette de reprendre l'initiative, plutôt que de subir les événements, comme on l'a connu par le passé

Collaboration avec la Maison de l'Emploi de Watermael-Boitsfort

La Mission Locale d'Etterbeek participe aux réunions de comités de pilotage organisés à la Maison de l'Emploi de Watermael-Boitsfort. Les réunions permettent d'échanger avec les différentes institutions et pouvoirs locaux sur les besoins et les attentes en termes de perspective sur l'emploi et la formation.

La Mission Locale collabore activement dans l'activité *les réunions du Pinson*. Elles permettent soit de rencontrer des employeurs, des partenaires, soit d'échanger des outils pédagogiques.

Divers

- Le Service Emploi Formation a accompagné 511 chercheurs d'emploi
- Dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle « Bâtiment » (PTP), 27 ouvriers de la MLETT ont presté, un total de 29.295 heures de travail

Ce projet a vu 9 travailleurs décrocher un contrat de travail.

- Dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle « Régie Mobile pour la culture » (PTP), 17 ouvriers de la MLETT ont presté, un total de 16.202,5 heures de travail

Ce projet a permis la mise à l'emploi de 5 personnes

3. Quelques chiffres

	2018	2019
Recettes	3.520.490 €	3.590.068,74 €
Dépenses	3.501.271 €	3.569.241,19 €
Boni	19.219 €	20.827,55 €

4. Implication personnelle

Je siège au sein de la Mission Locale d'Etterbeek en qualité d'administrateur.

En 2019, j'ai participé à 4 conseil d'administration sur les cinq convoqués.

J'ai également participé au jury de sélection du nouveau directeur financier.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question.

Le Conseil prend connaissance.

Alexandre Dermine demande quel est le taux d'accompagnement des chercheurs d'emploi boitsfortois. Il demande également si la commune s'inscrit dans la démarche d'accueil des demandeurs d'emploi sous la forme d'un contrat « Programme de Transition Professionnelle ».

Gabriel Persoons dit qu'il n'a pas les coordonnées précises des personnes mises à l'emploi, il va se renseigner.

Joëlle M'Beka demande si la mission locale travaille en collaboration avec l'antenne des 3 Tilleuls.

David Leisterh répond qu'il y a des liens entre le CPAS (l'insertion professionnelle) et la Mission locale et ce depuis plus de 20 ans. Cette collaboration date des difficultés qu'il y a eu à l'époque au Dries.

Quelques initiatives sont prévues également avec la Maison de l'Emploi.

Alexandre Dermine vraagt wat het begeleidingsniveau is van de Bosvoordse werkzoekenden. Hij vraagt eveneens of de gemeente zich inschrijft in de ontvangstmethode van de werkzoekenden onder de vorm van een contract van « Professioneel Transitie Programma ».

Gabriel Persoons zegt dat hij de nauwkeurige personalia van de personen aan het werk gezet niet heeft, hij zal zich informeren.

Joëlle M'Beka vraagt of de plaatselijke missie in samenwerking met de antenne van de 3 Linden werkt. David Leisterh antwoordt dat er een band is tussen het OCMW (de professionele integratie) en de plaatselijke missie en dit sinds meer dan 20 jaar. Deze medewerking dateert vanaf de moeilijkheden die er toentertijd op Dries geweest zijn. Enkele initiatieven zijn eveneens voorzien met het Huis van de Werkgelegenheid.

30 Rapport d'activité 2019 - Vivaqua - Présentation: Gabriel Persoons.

1. Contexte général

Pour rappel, VIVAQUA a pour objet l'étude, l'établissement, l'exploitation et le développement de services et d'installations de production, de traitement, de transport et de distribution d'eau potable, ainsi que l'égouttage et la lutte contre les inondations (bassins d'orage).

Il s'agit d'une intercommunale qui réunit 23 villes et communes, ainsi qu'une Intercommunale (l'IECBW).

VIVAQUA est soumise à la tutelle de la Région de Bruxelles Capitale.

2. Quelques chiffres

	2018	2019
Population alimentée	2.25 millions d'habitants	2.25 millions d'habitants
Nombre de compteurs	363.179	370.786
Prix de l'eau à Bruxelles	3.60 euros / m ³	3,24 euros / m³
Volume de production	134.4 millions de m ³	130,9 millions de m ³
Volume de ventes	134.2 millions de m ³	131,4 millions de m ³
Chiffre d'affaires	292,1 millions d'euros	270,5 millions d'euros
Investissements	102,3 millions d'euros	108,8 millions d'euros
Adduction	520 km	520 km
Répartition	222 km	222 km
Distribution	2.359 km	2.370 km
Collecteurs d'assainissements	109 km	118 km
Egouts	1.783 km	1.905 km
Réservoirs	21	15
Bassins d'orage	31	30
Stations de pompage	60	66
Nombre de collaborateurs	1339	1.374

3. Evénements clés de 2019

Nouveaux organes de gestion

Le 20 février 2019, l'Assemblée générale de VIVAQUA a renouvelé la composition du Conseil d'Administration à la suite des élections communales de 2018. Un nouveau bureau exécutif a également été désigné.

Mise en route du plan stratégique VIVANEXT

Comme vous le savez, 2019 est l'année du lancement du plan stratégique VIVANEXT 2019-2024.

Ce plan a permis à VIVAQUA d'élaborer une vision à moyen terme, de définir ses valeurs, et de se fixer 6 objectifs stratégiques.

Il été élaboré avec la participation de 350 membres du personnel, tous services confondus, et adopté par le Conseil d'Administration à la fin avril 2019.

La mission de VIVAQUA est de « garantir à tous un accès durable et constant à une eau de qualité, collecter les eaux usées et lutter contre les inondations. »

Sa vision est d' « incarner ensemble, avec fierté un service public modernisé, ouvert activement sur le monde et résolument tourné vers l'avenir, centré sur les besoins de ses clients et de la société, engagés dans la préservation de l'environnement. »

Présentation des 6 objectifs stratégiques

1. Assurer la pérennité financière tout en investissant dans la transformation

VIVAQUA a un chiffre d'affaire en baisse constante depuis 2014. Or, les dépenses restent élevées, et les investissements en croissances en raison de la vétusté des infrastructures.

La dette actuelle de VIVAQUA était de 889 millions d'euros fin 2019.

2. Valoriser, mobiliser et développer les talents de son personnel

L'un des défis de taille est de rajeunir son personnel. On estime qu'entre 14 % et 18 % du personnel partira à la retraite d'ici 2024.

3. Optimiser la qualité des services rendus aux usagers / abonnés / clients et citoyens

VIVAQUA souhaite adapter ses outils de communication à la diversité de ses clients.

A la fin 2021, un nouveau site internet permettra notamment à chaque client d'avoir accès à ses données personnelles et de les modifier, consulter ses factures, activer une domiciliation, etc...

4. Préserver les infrastructures / ressources essentielles à l'exercice de sa mission

VIVAQUA connaît relativement bien ses assets, lorsqu'ils sont facilement accessibles. C'est moins le cas de ses outils historiques enterrés.

Pour remédier à cette difficulté, un Centre de gestion des assets est créé dans le but d'analyser les besoins en investissements et en maintenance en tenant mieux compte des évolutions technologiques et climatiques.

5. Renforcer sa démarche en matière de développement durable

VIVAQUA est une entreprise très dispersée géographiquement.

Cependant, de nombreuses mesures ont été prises afin de réduire son empreinte carbone.

A cet égard, VIVAQUA a entrepris de fabriquer elle-même les coques nécessaires à la réfection des égouts en construisant sa propre usine sur le site de Birmingham, à Anderlecht.

6. Affirmer sa légitimité en tant qu'opérateur public

Dans un contexte de relative méfiance, à l'égard des pouvoirs publics, VIVAQUA entend renforcer sa légitimité et la confiance de la population, notamment en améliorant son modèle de gouvernance, la rigueur de sa gestion et sa communication à l'égard des citoyens, des administrateurs, mais aussi des communes et des décideurs bruxellois.

Mise en œuvre du plan

1. Ressources humaines

VIVAQUA a recruté plusieurs profils manquants tel qu'une Directrice RH, un architecte IT,... Mais également près de 80 nouveaux collaborateurs.

En outre, 28 examens internes et externes ont été organisés.

2. Projet « CUSTOMER FIRST »

L'une des premières étapes du plan est la modernisation des bases de données, qui n'est plus adaptée aux attentes des abonnés et du personnel. Le système informatique actuel sera remplacé.

3. Projet « COCKPIT »

Ce projet vise à redéfinir le système financier de gestion, en ce compris la comptabilité analytique, le cadre budgétaire et le *reporting* financier.

De juin à octobre 2019, le système financier a été évalué. Il sera complètement revu pour supporter le suivi de VIVAQUA, en tenant compte notamment des exigences du nouvel organisme régulateur, BRUGEL.

4. Plan d'investissement pluriannuel

Le Conseil d'Administration a approuvé le premier plan pluriannuel d'investissements, lequel vise à atteindre un taux de renouvellement défini pour chaque type d'infrastructure, et notamment de remplacer 22.000 compteurs par an.

4. Perspectives

1. BRUGEL et le prix de l'eau

BRUGEL est l'organisme indépendant de régulation bruxellois. Il est chargé de contrôler le prix de l'eau et d'approuver les conditions générales de VIVAQUA.

Les prix de l'eau vont être régulés et devront être basés sur les coûts réels. BRUGEL va également imposer à VIVAQUA un « facteur d'efficience » sur les coûts « gérables », c'est-à-dire ceux sur lesquels VIVAQUA a un contrôle.

2. PLAN STRATEGIQUE

40 projets prioritaires ont été identifiés pour 2020, parmi lesquels une attention particulière sera donnée à l'amélioration du service à la clientèle.

3. OSIRIS

Comme vous le savez, OSIRIS est la plateforme dédiée à la coordination des chantiers de voiries en Région bruxelloise.

Le fonctionnement des Services de VIVAQUA doit être adapté pour respecter les nouvelles dispositions de l'Ordonnance Chantier en voirie et les évolutions d'OSIRIS afin de contribuer à une meilleure mobilité en ville.

5. Implication personnelle

Je siège au Conseil d'Administration de VIVAQUA. En 2019, j'ai assisté à 10 conseils d'administration sur 11.

Le Conseil prend connaissance.

Alexandre Dermine revient sur la fusion Hydrobru/Vivaqua et demande si les tensions au sein du personnel sont apaisées en ce qui concerne les départs à la pension et la réorganisation interne. La politique de mensualisation a été lancée en 2019, il souhaite savoir si c'est une réussite sachant qu'il n'a pas constaté une diminution des plans de paiement.

Gabriel Persoons répond que la question des pensions est gérée par une société externe, Hydralis, qui a subi un gros revers financier en 2018. Depuis qu'il est administrateur il constate que le rendement est meilleur. En ce qui concerne le management chez Vivaqua, il assure un degré élevé de professionnalisme. La directrice a su reprendre en main les équipes et mettre les renforts où il le fallait. En ce qui concerne la réussite de la politique de mensualisation des factures d'eau, il n'a pas encore de rapport. Il peut informer qu'un système de facturation automatique a été mis en place et est efficient. Pour les familles plus défavorisées et les recouvrements à faire, le lien avec les différents CPAS a été renforcé et une équipe a été mise en place.

Alexandre Dermine komt terug op de fusie Hydrobru/Vivaqua en vraagt of de spanningen binnen het personeel zijn gaan liggen wat het vertrek op pensioen en de interne reorganisatie betreft. Het beleid inzake maandelijkse rekeningen werd in 2019 gelanceerd, en hij zou graag willen weten of het een succes is aangezien men geen vermindering van de afbetalingsplannen heeft vastgesteld.

Gabriel Persoons antwoordt dat de kwestie van de pensioenen door een externe vennootschap wordt beheerd, Hydralis, dat een grote financiële tegenslag in 2018 heeft ondergaan. Sinds hij beheerder is stelt hij vast dat het rendement beter is. Wat het management bij Vivaqua betreft, waarborgt hij een hoge graad van professionalisme. De Directrice heeft de teams terug in de hand kunnen nemen en versterkingen voorzien waar het nodig was. Wat het succes van het beleid inzake maandelijkse waterrekeningen betreft, heeft hij nog geen verslag. Hij kan mededelen dat een systeem van automatische facturering werd ingevoerd en efficiënt is. Voor de minder begunstigde families en de uit te voeren invordering, werd de band met verschillende OCMW's versterkt en een team is opgesteld.

31 **Rapport d'activité 2019 - asbl Agence Locale pour l'Emploi - Présentation: Gabriel Persoons.**

1. Contexte général

Pour rappel, l'Art. 8. § 1. de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, impose à chaque commune d'instituer une Agence Locale pour l'Emploi, sous la forme d'une ASBL.

Cette Agence Locale pour l'emploi est compétente, en collaboration avec l'Office National de l'Emploi, pour l'organisation et le contrôle d'activités non rencontrées par les circuits de travail régulier.

Depuis le 1er janvier 2016, ces compétences ont été transférées aux régions. A Bruxelles, c'est ACTIRIS qui emploie les agents ALE.

Les Agences Locales pour L'Emploi proposent des emplois de proximité qui permettent :

- à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale de se réinsérer socio professionnellement ;
- à des particuliers, des associations, des établissements d'enseignement, des horticulteurs ou agriculteurs de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail (petits travaux de bricolage, jardinage, garde d'enfants ou de personnes malades, accueil des enfants avant ou après l'école...).

2. Composition

Cette association sans but lucratif doit être composée paritairement, d'une part, de membres désignés par le conseil communal ou les conseils communaux suivant la proportion entre la majorité et la minorité et d'autre part, de membres représentant les organisations qui siègent au Conseil national du travail. Depuis 2019, elle est présidée par Madame Laurence HENNIQUIAU, secondée par Madame Isabelle VANDAM, responsable de l'ALE.

3. Rappel des missions

La mission de l'ALE est double :

Premièrement, dans le cadre de sa mission d'insertion, elle organise et développe des activités créatrices d'emploi qui ne sont pas rencontrés par les circuits de travail réguliers. Elle accompagne donc des chômeurs de longue durée dans l'exercice de petits travaux de proximité.

Pour ce qui concerne les conditions pour travailler à l'ALE, ainsi que les conditions pour bénéficier des prestations de l'ALE, je me permets de renvoyer au rapport d'activité.

Deuxièmement, elle fournit une aide à la formation individuelle, notamment en finançant des cours du soir et des formations spécifiques à destination des chômeurs de longue durée, mais également en coorganisant ou ne participants à divers événements.

4. Evènements marquants

Remise à flot des organes de gestion

Malgré le rôle important de l'ALE dans l'accompagnement des chômeurs de longue durée, vous n'êtes pas sans avoir que ses organes sont actuellement paralysés par la politique de la « chaise vide » des représentants sociaux.

Cette attitude qui dure depuis de très nombreuses années a empêché les organes de l'ALE de remplir leurs obligations.

Sous l'impulsion de sa nouvelle présidente, Madame HENNIQUIAU, l'ALE de Watermael-Boitsfort a fait appel à un avocat spécialisé pour analyser la situation et y apporter des solutions concrètes.

Sous l'effet de ces initiatives, l'ALE a pu entreprendre une refonte de ses statuts, la régularisation de ses publications au Moniteur belge depuis 2005, l'accueil de nouveaux membres, notamment de l'UCM et de la CSC, et peut désormais se concentrer sur sa mission.

5. Quelques chiffres

	2018	2019
Chômeurs entrant dans les conditions ALE à WB	718	729
Chômeurs inscrits à l'ALE de WB	144	125
Heures prestées à l'ALE WB	19.322	19.788

Le Conseil prend connaissance.

Alexandre Dermine rappelle que les ALE sont un outil de l'emploi parmi d'autres et ont une mission sociale pour les chômeurs de longue durée. Le piège c'est de se satisfaire de ces missions et de ne pas

trouver une sortie active du statut de chômeur. Ce qui pourrait être réalisé par l'ALE c'est un accompagnement. Il déplore la politique de la chaise vide des partenaires sociaux mettant à mal le système et remercie les organisations qui sont venues pour débloquer la situation. Il fait le constat qu'en 2019 il y a plus de chômeurs et moins d'accompagnement et demande quelles sont les politiques mises en place pour accompagner les chômeurs. Il demande si la commune travaille avec des ALE.

Philippe Desprez demande si des activités sont organisées pour maintenir le lien social. Il pense entre autre à des visites ou des collaborations avec la Vénerie.

Gabriel Persoons répond qu'en 2019 les sorties furent peu nombreuses du fait de l'arrivée d'une nouvelle équipe et qu'il a fallu régler des problèmes structurels. En ce qui concerne les activités avec la Vénerie, ce n'est pas organisé mais cela peut être analysé pour la suite.

Le nombre de chômeurs entrants a augmenté mais le nombre de chômeurs inscrits a diminué. Il va falloir aller à la rencontre de plus de personnes. Les moyens mis à disposition sont tout de même modestes, Actiris finance 1 mi-temps. Au niveau de la commune, elle emploie des ALE, le nombre sera communiqué ultérieurement.

Joëlle M'Beka souhaite avoir des précisions quant au nombre maximum d'heures prestées.

Gabriel Persoons répond qu'il s'agit des heures prestées globalement, tous chômeurs confondus.

La Présidente propose, vu l'heure tardive et en fonction des volontés individuelles, de reporter certains points à la séance prochaine.

Alexandre Dermine rappelle qu'il avait demandé de ne pas mettre les rapports des asbl avec une séance normale du Conseil, précisément pour ne pas arriver à cette situation. Il accepte de transformer son interpellation en question écrite.

Victor Wiard dit ne pas vouloir reporter son interpellation et sa question, il avait également recommandé de scinder les points en deux séances.

Alexandre Dermine herinnert eraan dat de PWA's een werktuig van de werkgelegenheid onder andere is met een sociale taak voor de werklozen van lange duur. De valstrik is zich tevreden te stellen met deze missies en geen actieve uitweg van het werkloze statuut te vinden. Dat wat door de PWA's zou kunnen verwezenlijkt worden is een begeleiding. Hij betreurt de lege politieke stoel van de sociale partners die het systeem doen wankelen en bedankt de organisaties die de situatie gedeblokkeerd hebben. Hij constateert dat in 2019 er meer werklozen en minder begeleiding is en vraagt welke beleidsmaatregelen er worden bepaald om de werklozen te begeleiden. Hij vraagt of de gemeente met de PWA's werkt. ?

Philippe Desprez vraagt of activiteiten worden georganiseerd om de sociale band te handhaven. Hij denkt onder andere aan bezoeken of samenwerking met la Vénerie.

Gabriel Persoons antwoordt dat in 2019 er weinig uitstappen waren ten gevolge van de komst van een nieuw team was en dat men structurele problemen heeft moeten regelen. Wat de activiteiten met la Vénerie betreft, dat is niet georganiseerd maar dat kan in het vervolg geanalyseerd worden.

Het aantal instromende werklozen is gestegen maar het aantal ingeschreven werklozen is gedaald. Men zal meer personen moeten ontmoeten. De ter beschikking gestelde middelen zijn toch bescheiden, Actiris financiert 1 halftime. Op het niveau van de gemeente, zij gebruikt PWA's, het aantal zal later meegedeeld worden.

Joëlle M'Beka wenst precieze informatie over het maximumaantal van gepresteerde uren.

Gabriel Persoons antwoordt dat het om de over het globaal genomen gepresteerde uren gaat, alle werklozen door elkaar genomen.

De Voorzitster stelt voor, aangezien het late uur en in functie van de individuele wil, om bepaalde punten uit te stellen tot de volgende zitting.

Alexandre Dermine herinnert eraan dat hij had gevraagd om de verslagen van VZW's niet in een normale zitting van de Raad te zetten, juist om niet in deze situatie te geraken. Hij stemt ermee in om zijn interpellatie te veranderen in schriftelijke vraag.

Victor Wiard zegt zijn interpellatie en zijn vraag niet te willen uitstellen, had hij eveneens aanbevolen om de punten op te splitsen in twee zittingen.

Le Centre Culturel - La Vénerie inscrit progressivement son action dans la perspective du contrat-programme 2020-2025. Au cours de l'année 2019 elle a vu ainsi se diversifier ses activités. Trois perspectives ressortent de manière transversale de son action : la **transition écologique** ; la prise en compte des **polarisations croissantes** sur le territoire de WB, miroir de la société ; ainsi que la **diversification** au sein de sa gouvernance, de son équipe et des publics notamment dans le cadre de son adhésion au label United Stages*.

* Ce label rassemble plus de 50 institutions culturelles en Belgique engagées pour la justice sociale et migratoire.

Nous passons ci-après rapidement en revue les différents domaines d'activités de La Vénerie tout en mettant le focus sur les partenariats noués en 2019, qui ont été nombreux et diversifiés.

Les Arts de la scène

La Vénerie s'attache à proposer un panel de spectacles sur deux scènes, l'Espace Delvaux et les Ecuries, et parfois hors de ses murs, dans des domaines variés : théâtre, cirque, musique -classique et non classique-, spectacle jeune public, arts de la rue, contes ... Les sélections visent à toucher une diversité de publics, adultes et jeunes, et à créer des liens avec le territoire, les partenaires, les citoyens.

Notons qu'un point d'attention est porté à valoriser des artistes de la commune - amateurs ou professionnels -, ainsi que les projets scéniques des Ateliers Vénerie (comme le spectacle Temps pis en 2019).

Des cycles thématiques et pluridisciplinaires, co-construits avec les partenaires, viennent nourrir des thématiques. Citons le cycle « Balance tes préjugés » mené avec le Service de Prévention et de Cohésion Sociale de WB, au sein duquel le spectacle « Moutoufs » a attiré un public nombreux (687 personnes en trois jours) ainsi que « Le journal de la grosse patate », qui s'adressait aux plus jeunes.

Des partenariats ont été menés avec d'autres acteurs locaux comme le Chant des Cailles (théâtre « La montagne »), le Gracq WB (ciné-concert « Tandem 66 »), l'Académie de Musique et des arts de la scène de WB (Echos : musique et pensées et pour les plus jeunes : l'orchestre philharmonique de Liège), ou encore l'asbl Racontance qui fêtait ses 10 ans.

Citons également les partenariats avec le théâtre de Poche (« Ménopausées » suivi d'un débat), avec les Midis de la poésie, avec Pierre de Lune, centre scénique Jeunes Publics, dont le spectacle « Hulul », ou encore avec Rainbow House de Bruxelles, organisme qui abrite différentes associations francophones et néerlandophones LGBTQI.

Enfin, La Vénerie développe également le soutien à la création et a accueilli en résidence 5 compagnies théâtrales jeunes publics

En chiffres : 72 représentations [\[VC1\]](#) [\[MOU2\]](#) (dans et hors du CC) et près de 8000 personnes.

L'Audiovisuel

L'audiovisuel est un secteur fondateur de La Vénerie qui s'est développé au cours de ses 35 dernières années.

Notons à ce propos qu'en novembre 2019, Manuel Diaz, pilote du cinéma depuis 1993 prenait sa retraite. Le relais a été pris par une toute jeune candidate, Elsa, qui aura à cœur de conserver une ligne de programmation favorisant le cinéma d'art et d'essai, international et indépendant.

Depuis toujours, la programmation veille à développer une série d'interactions avec le public, le monde associatif et le monde professionnel du cinéma.

Les cinés-débats symbolisent ces maillages de La Vénérie qui, avec des organisations telles que Amnesty international, Duo for a job, la Plate-forme Palestine WB, le Festival Pride et d'autres, mettent à l'honneur des artistes et des thématiques autour des droits des humains et des migrants, du climat et de l'écologie, des dérives du néolibéralisme et des alternatives.

Épinglons encore en 2019 l'évènement « 100 ans du cinéma à WB », avec Mirko Popovitch.

Quelques Chiffres :

Les Cinés apéros, Cinés familles, Cinés débats, Cinés écoles capitalisent : 66 films, une centaine de séances et l'accueil de plus de 10.000 personnes

Une vingtaine de séances culturelles (Toiles filantes et les Mardis de l'art) ; ainsi que le Festival Brussels in love (13 films et 22 séances).

Au total : 17 800 spectateurs.trices.

Les Ateliers Vénérie

A travers l'exercice des pratiques artistiques, les Ateliers Vénérie, Centre d'Expression et de Créativité, visent à créer petit à petit les conditions d'écoute et de réponse aux multiples interpellations de la société. Une attention particulière est portée sur la dimension collective et sur l'ouverture à celles et ceux qui « le peuvent le moins ».

Jeunes (surtout) et moins jeunes sont accueillis lors des ateliers hebdomadaires et lors de stages, qui se donnent principalement dans les salles des Écuries, autour des arts de la scène et des arts de la rue, des arts plastiques et encore des arts culinaires, des sciences, de tricot ou d'Eveil et conscience.

Pour mener ces activités, de nombreuses collaborations se nouent avec des artistes et des compagnies ainsi qu'avec des acteurs de WB. Citons le réseau des Bibliothèques et des ludothèques de WB, avec qui a été co-produit le journal de quartier (2) « habiter demain ensemble » et a été célébré la fin de saison Air(e) de fête.

Citons encore plusieurs collaborations avec le CPAS : le spectacle « La cerisaie », une création qui s'est inscrite dans le temps avec la résidence des seniors du CPAS et l'école de la Clairière ; une soirée autour du logement organisée également avec différents services de la commune ; le tournage d'un film « habiter à W-Boitsfort » ; ou encore des ateliers culinaires ...

Chiffres : plus de 3500 personnes participant à des ateliers (16), heures du conte (28), stages (6), spectacles (9) ou les autres actions (100aine d'actions rencontres, Air de fête, méditations sonores, calligraphie...).

Culture-école

Depuis plus de vingt ans, « l'Art à petits pas », amène des classes d'enfants de WB et de communes avoisinantes, à comprendre, pratiquer et expérimenter le langage, porté par des artistes contemporains, à travers des spectacles, des visites d'expositions ou des ateliers d'expression artistique. Une journée autour d'un spectacle sur la décolonisation a permis de rencontrer des classes du secondaire.

Le dispositif collaboratif, LABO, mis en place depuis 2017, entre les écoles, le Centre culturel, les bibliothèques, l'extrascolaire et l'école numérique s'est poursuivi à travers des ateliers et projets communs.

Des chiffres : plus de 3300 enfants touchés

Médiation

Afin de répondre aux enjeux définis dans son contrat programme, La Vénérie a renforcé l'équipe en engageant Estelle pour poursuivre non seulement l'Art à petits pas, mais aussi pour développer des

propositions vers les écoles secondaires, tout en veillant à mailler davantage le tissu associatif. Ainsi, des initiatives sont menées avec Article 27 (proposition d'une activité dans le pass découverte) ; un projet photo avec la Maison des Jeunes pour illustrer les journaux Vénerie ; le projet/installation dans l'espace public intitulé « Appel d'air » réunissant des utilisateurs de Douche flux, des enfants schaarbeekois, des habitants de WB, une classe de maternelle, des résidents de la seniorie, afin de récolter la parole et ouvrir un dialogue autour de la migration.

Evénements et Cycles thématiques

En 2019 a eu lieu la 3^e édition de la Fête d'ouverture de saison de la Vénerie à la rencontre de ses publics et à la découverte d'une diversité d'activités.

Le cycle « balance tes préjugés », dont nous avons déjà parlé, a proposé pendant une semaine des spectacles, conférences, projections et un séminaire rassemblant les acteurs de la commune.

Le festival « Pride » qui dégenre, a été organisé pendant une semaine en collaboration avec Rainbow house et Transkids, combinant spectacles, projections, ateliers, avec et sur la communauté LGBTQI+.

Enfin, une semaine thématique « Respire », alliant spectacle, balade, conférences-débat, moments conviviaux autour des liens entre justice sociale et justice écologique a été organisée avec le Service transition de la commune, l'ULB, le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ATD Quart-Monde, la Maison des jeunes et autres.

Citons encore l'implication de La Vénerie dans la préparation de la Zinneke, qui fêtera ses 20 ans en 2020 sur le thème « Au loup ! », aux côtés de 11 autres partenaires boitsfortois. Mais, comme pour de nombreux projets prévus en 2020, elle n'aura pas pu être menée comme prévu suite à la pandémie.... Nous en reparlerons.

Budget

Le Centre Culturel de WB, asbl la Vénerie, ce sont 23 employé.e.s représentant 16,05 ETP, aux côtés d'une vingtaine de collaborateurs contractuels, quatre emplois ALE et 3 bénévoles

Le budget 2019 est de l'ordre de 1 270 000 euros dont 917 000 euros pour les rémunérations et charges sociales, soit 72%.

Le compte de résultat présentait un léger déficit de l'ordre de 3.000 € en 2019, avec au bilan d'importants fonds affectés (209.000€) et un bénéfice reporté (83.540€)

[\[VC1\]](#)Je vérifie cette donnée

[\[MOU2\]](#)

Le point est reporté.

Personnel

33 Règlement en matière de recrutement et de promotion du personnel - Modification

Le Conseil communal,

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le Règlement en matière de recrutement et de promotion du personnel approuvé par le Conseil communal le 15.10.2019 ;

Considérant que l'article 50 dudit règlement prévoit dans certaines conditions une possibilité de promotion sans examen pour le personnel de niveau E et D ;

Considérant que, dans sa formulation actuelle, cette possibilité est limitée au personnel ouvrier ;

Considérant que cette limitation crée une inégalité de traitement entre le personnel ouvrier et les autres catégories de personnel ; qu'il y a lieu, par conséquent, de supprimer la mention « ouvrier » afin d'ouvrir cette possibilité aux autres catégories de personnel ;

Vu le protocole d'accord établi en réunion du comité particulier de négociation du 16.11.2020 ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De modifier comme suit l'article 50 du Règlement en matière de recrutement et de promotion du personnel :

Article 50. Le Conseil Communal peut appliquer des conditions particulières dérogatoires pour le personnel :

- Le personnel de Niveau E peut être promu au grade d'adjoint technique Niveau D sans examen aux conditions suivantes:

- • avoir une ancienneté de niveau d'au moins 12 ans au sein de l'administration communale de Watermael-Boitsfort ;
- • disposer d'une évaluation « favorable » au terme de la dernière évaluation périodique ;
- • n'avoir aucune sanction disciplinaire mentionnée dans le dossier personnel, à moins qu'elle ait été radiée ;
- • ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de dysfonctionnement de type 2 dans les 2 ans précédant la promotion.

- Le personnel de Niveau D peut être promu au grade d'assistant technique Niveau C sans examen aux conditions suivantes :

- • avoir une ancienneté de Niveau d'au moins 12 ans au sein de l'administration communale de Watermael-Boitsfort.
- • disposer d'une évaluation « favorable » au terme de la dernière évaluation périodique ;
- • n'avoir aucune sanction disciplinaire mentionnée dans le dossier personnel, à moins qu'elle ait été radiée ;
- • ne pas avoir fait l'objet d'une procédure de dysfonctionnement de type 2 dans les 2 ans précédant la promotion

ET

- • Être porteur d'un diplôme ou d'un certificat de compétences utile donnant accès au niveau C conformément aux conditions d'engagement.

OU

- • Occuper un poste dont le profil de compétences est en lien avec le Niveau C

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

34 **Octroi de chèques consommation au personnel ayant été particulièrement exposé au risque lié à la pandémie COVID-19 dans le cadre de ses activités professionnelles.**

Le Conseil communal,

Vu les articles 117 et 119 de la Nouvelle loi communale ;

Vu sa délibération du 01.04.1996 arrêtant le statut pécuniaire du personnel administratif, technique et ouvrier et ses délibérations modificatives subséquentes, la dernière en date du 17.10.2017 ;

Considérant que la pandémie COVID-19 qui sévit depuis plusieurs mois a sollicité grandement le personnel communal ;

Considérant que les catégories suivantes de personnel ont été particulièrement exposées au risque dans le cadre de leurs activités professionnelles, à savoir le personnel ayant continué à travailler dans un environnement propice à la circulation du virus : le personnel du cimetière, le concierge de l'administration communale et le personnel d'entretien des locaux ;

Considérant que d'autres catégories du personnel ont également été exposées, mais dans une moindre mesure, au risque dans le cadre de leurs activités professionnelles : qu'il s'agit du personnel des services Démographie (guichets Population et Etat civil), des Gardiens de la paix qui ont assuré l'accueil des visiteurs à l'entrée de la Maison communale, et de la Propreté publique ;

Vu la proposition du Comité de direction d'accorder des chèques consommation pour un montant de 300 EUR au personnel de la première catégorie et de 150 EUR au personnel de la seconde catégorie ayant continué à travailler durant la période de confinement (du 18.03.2020 au 18.05.2020) ;

Considérant que le Collège a marqué son accord sur cette proposition en date du 09.11.2020 ;

Vu le protocole d'accord établi en réunion du comité particulier de négociation du 16.11.2020 ;

DECIDE

- D'approuver l'octroi de chèques consommation pour un montant de 300 EUR au personnel du cimetière, au concierge de l'administration communale et au personnel d'entretien des locaux ayant continué à travailler durant la période de confinement ;
- D'approuver l'octroi de chèques consommation pour un montant de 150 EUR au personnel du service Démographie, aux Gardiens de la paix et au service de la Propreté publique ayant continué à travailler durant la période de confinement.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

Alexandre Dermine demande quand les chèques seront octroyés au personnel.

Olivier Deleuze dit qu'on va les délivrer le plus rapidement possible.

Florence Lepoivre demande quelle durée de validité auront les chèques. Seront-ils prolongeables s'il y a reconfinement ?

Olivier Deleuze répond qu'ils seront valables jusqu'en juin 2021 et qu'une éventuelle prolongation de validité dépendra du fédéral.

Alexandre Dermine vraagt wanneer de cheques aan het personeel zullen toegekend worden.

Olivier Deleuze zegt dat men ze zo snel mogelijk zal uitreiken.

Florence Lepoivre vraagt welke geldigheidsduur de cheques zullen hebben. Zullen zij verlengd worden in geval van 2^{de} lockdown?

Olivier Deleuze antwoordt dat zij geldig blijven tot in juni 2021 en dat een eventuele geldigheid verlenging zal afhangen van federaal.

Secrétariat

35 **Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2020 - Convention.**

Le Conseil,

Vu les articles 117 et 118 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelloise du 16 juillet 2020 relatif au Plan Bruxellois de Prévention et de Proximité pour l'année 2020.

Vu la notification reçue le 12 novembre 2020 de l'octroi d'une subvention de 532.100,00 euros à la commune de Watermael - Boitsfort pour la réalisation des projets dans le cadre de la prolongation du Plan Bruxellois de Prévention et de Proximité pour l'année budgétaire 2020.

Considérant que cette subvention est inscrite à l'article budgétaire 300/332-02

DECIDE

De marquer son accord pour signer la convention réglant les modalités d'octroi par la Région de Bruxelles Capitale de la subvention de 532.100,00 euros relative au plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

36 **Convention cadre entre l'asbl "Vivre à Watermael-Boitsfort" et la commune de Watermael-Boitsfort dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2020.**

Le Conseil,

Vu l'application du contrat de prévention entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 18 février 2020, approuvant la signature de la convention relative au plan de lutte contre le décrochage scolaire (anciennement intégré au plan bruxellois de prévention et de proximité) entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la Région de Bruxelles-Capitale (Perspective Brussels);

Vu la délibération du Conseil communal en date du 24 novembre 2020, approuvant la signature de la convention relative au plan bruxellois de prévention et de proximité 2020 entre la Commune de Watermael-Boitsfort et la Région de Bruxelles-Capitale (BPS);

DECIDE

de signer la convention cadre conclue entre l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort et la commune de Watermael-Boitsfort.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

37 **Interpellation de M. Victor WIARD concernant les zones bleues.**

Tout le monde est au courant des mesures sanitaires prises par le gouvernement fédéral et régional. Ces mesures ont pour objectif de réduire nos contacts sociaux au strict minimum et de nous inviter à la plus grande vigilance.

Un des points qui découle des nouvelles mesures prises est l'incitation au télétravail. Travailler à domicile dès que cela est possible est désormais obligatoire. Il est donc plus que probable qu'une grande partie de la population de Watermael-Boitsfort se retrouve dès maintenant à domicile la grande majorité du temps.

La commune de Watermael-Boitsfort compte 14 zones bleues, ce qui implique de changer son disque toutes les deux heures sous peine d'amende ou de disposer d'une carte de riverain. Dès lors, pas de problèmes pour les riverains direz-vous ? Pas tout à fait...

Dans les faits, de nombreuses personnes habitent à proximité de ces zones bleues sans être domicilié exactement dans les rues qui sont en zones bleues. Ils ne peuvent donc pas bénéficier d'une carte de riverain alors qu'ils habitent parfois à 50 ou 100m d'une zone bleue. Or, nous savons tous qu'en ville, il est courant de garer sa voiture à quelques minutes à pieds de chez soi. De nombreuses personnes doivent donc aller jusqu'à leur véhicule toutes les deux heures pour changer leur disque, que cela leur convienne ou non. Pas évident quand on est au milieu d'une réunion en ligne...

Voici donc ma question :

- Quelle est votre position sur la question ?

Questions supplémentaires :

- Les amendes pour stationnement de véhicule sans carte de riverain et/ou sans disque de stationnement valable dans les 14 zones de stationnement bleues de notre commune sont-elles perçues actuellement ?
- Si non, la population en a-t-elle été informée ? Et comment ?
- Le personnel communal constateur a-t-il été réaffecté et à quoi ?

Le Conseil prend connaissance.

Victor Wiard dit être déçu de devoir intervenir à une heure aussi tardive.

Jean-François de Le Hoye répond.

« Tout d'abord, permettez-moi de vous préciser que le but des zones bleues n'est pas de faire entrer de l'argent dans les caisses communales. Les zones bleues sont là pour gérer des problèmes de stationnement dans des quartiers bien précis, souvent à la demande des riverains.

Les modalités de stationnement à Watermael-Boitsfort découlent des objectifs du Plan Communal de Mobilité. Watermael-Boitsfort se singularise par le fait que seules des zones bleues sont mises en place. Les spécificités de la commune permettent l'application de ce « régime » unique, sans horodateurs chers à Franquin. Le territoire communal est couvert par 12 (et pas 14) zones bleues relativement peu étendues numérotées de 1 à 14 (les zones 7 et 11 ont été supprimées). Ces zones bleues règlent le temps d'occupation des emplacements en voirie ou dans le parking sous la galerie Keym. Cela représente environ 25% - 30% de la totalité des emplacements en voirie.

Dans les zones concernées, cette solution semble répondre globalement aux attentes des riverains. Par exemple, les habitants proches des bureaux ne subissent plus les nuisances liées à la présence de voitures ventouses. Les commerçants profitent d'une rotation accrue, en particulier, sur la place Keym et dans le parking sous la galerie Keym où la carte de riverain ne s'applique pas. Les quartiers jouxtant des zones bleues dans d'autres communes ne sont plus envahis par les véhicules de personnes se rendant dans ces zones.

A noter également que selon le code de la route, changer son disque toutes les deux heures n'est pas autorisé. Après la période de stationnement, le véhicule doit être déplacé.

Deuxièmement, à propos de la pandémie, les deux vagues de contamination sont gérées d'une manière différente. En effet, les mesures prises pour cette seconde vague ne sont pas celles qui ont été prises lors de la première vague. Lors de la première vague, un lockdown total a été imposé. Pendant ce lockdown, tous les déplacements non essentiels étaient interdits. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Lors de la première vague, la décision régionale (pas communale) de supprimer la perception des redevances de stationnement avait pour but de limiter les déplacements des agents constatateurs. Nous ne sommes donc pas dans le même scénario.

Comme vous le soulignez, avec les mesures sanitaires, le télétravail a pris une ampleur sans précédent. Il est fort probable que cette forme de travail va se pérenniser au-delà de la seconde vague et même au-delà de l'épidémie. Il faut donc l'appréhender de façon structurelle et pas temporaire. Dans la grande majorité des cas, le télétravail se fait à domicile. Si ce domicile se trouve dans une zone bleue, les personnes concernées peuvent donc se procurer une carte de riverain.

A ce jour, nous n'avons reçu qu'une seule demande d'annulation de redevance invoquant comme motif le télétravail de la part d'une personne n'habitant pas la commune et qui avait décidé de s'installer chez un ami pour le confinement. Le service Finance n'a pas annulé la redevance et lui a communiqué la liste des rues en zones bleues afin qu'il puisse stationner son véhicule en dehors d'une zone bleue.

Par ailleurs, le service Finance a également reçu une demande de la part d'une personne disant être en quarantaine suite à un test COVID positif. Le service Finance a demandé un justificatif du test positif et la personne ne s'est plus manifestée.

Il est donc difficile de prévoir des exceptions dans le règlement pour les personnes qui justifieraient une exemption de la redevance par le télétravail. En effet, quel est le justificatif qui pourrait être demandé pour prouver le télétravail a eu lieu au moment et sur le lieu de la perception de la redevance ?

Ces exceptions créeront certainement un sentiment d'injustice pour les riverains qui ont payé leur carte de riverain ou qui étaient demandeurs de cette zone bleue ou avec les indépendants qui travaillent à domicile. Elles ne nous semblent donc pas souhaitables ».

Victor Wiard zegt teleurgesteld te zijn zo laat in de avond te moeten tussenkomen.

Jean-François de Le Hoye antwoordt .

« In eerste instantie, laat mij toe u te verduidelijken dat het doel van de blauwe zones niet is, geld in het laadje van de gemeentekassa te krijgen. De blauwe zones zijn er om parkeerproblemen in wel bepaalde wijken te beheren, vaak op verzoek van de bewoners.

De parkeerprocedures in Watermaal-Bosvoorde vloeien voort uit de doelstellingen van het Gemeentepan van Mobiliteit. Watermaal-Bosvoorde onderscheidt zich door het feit dat uitsluitend de blauwe zones worden ingesteld. De specificiteit van de gemeente laat de toepassing toe van dit enige « régime », zonder dure parkeerautomaten. Het gemeentegebied omvat 12 (en niet 14) blauwe zones betrekkelijk klein genummerd van 1 tot 14 (de zones 7 en 11 zijn afgeschaft). Deze blauwe zones regelen de tijd van bezetting van de plaatsen op wegnetten of in de parking onder de Keym-galerij. Dat vertegenwoordigt ongeveer 25% - 30% van het geheel van de plaatsen.

In de betrokken zones, schijnt deze oplossing over het geheel genomen aan de verwachtingen van de bewoners te antwoorden. Bijvoorbeeld, de inwoners kort bij de kantoren ondergaan niet meer de hinder in verband met de aanwezigheid van langdurige geparkeerde auto's. De handelaars profiteren van een snellere omwenteling, in het bijzonder, op de Keym-plaats en in de parking onder de Keym-galerij waar de bewonerskaart niet van toepassing is. De naburige wijken aan blauwe zones in andere gemeenten, worden niet meer overspoeld door de voertuigen van personen die zich naar deze zones begeven.

Eveneens, valt op te merken dat volgens het verkeersreglement, alle twee uur zijn schijf veranderen niet wordt toegestaan. Na de parkeerperiode, moet het voertuig verplaatst worden.

Ten tweede met betrekking tot de pandemie, worden de twee golven van besmetting op een andere wijze beheerd. Effectief, zijn de maatregelen die voor deze tweede golf zijn getroffen, niet degenen die bij de eerste golf werden getroffen. Bij de eerste golf, werd een totale lockdown opgelegd. Tijdens deze lockdown, waren alle niet-essentiële verplaatsingen verboden. Dat wat momenteel niet het geval is. Bij de eerste golf, de regionale beslissing (niet de gemeente) om de parkeerretributies af te schaffen had ten doel de verplaatsingen van de constaterende agenten te beperken. Wij zitten dus niet in hetzelfde scenario.

Zoals u er op drukt, met de gezondheidsmaatregelen, heeft het telewerk een omvang genomen zonder precedent. Het is erg waarschijnlijk dat deze vorm van werk zich na de tweede golf en zelfs na de epidemie zal verderzetten. Men moet het dus beschouwen op structurele en niet op tijdelijke wijze. In de grote meerderheid van de gevallen, komt het telewerk thuis tot stand. Als de woonplaats zich in een blauwe zone bevindt, kunnen de betrokkenen zich dus een bewonerskaart aanschaffen.

Tot nu toe hebben wij slechts één verzoek tot nietigverklaring van retributie ontvangen dat als reden het telewerk van een persoon aanvoert die niet in de gemeente woont en dat had besloten om bij een vriend tijdens de lockdown te logeren. De dienst Financiën heeft de retributie niet geannuleerd en hem de lijst van de straten in blauwe zones meegedeeld opdat hij zijn voertuig zou kunnen parkeren buiten een blauwe zone.

Voorts heeft de dienst Financiën eveneens een vraag van een persoon ontvangen die zegt in quarantaine te zijn na een positieve COVID-test. De dienst Financiën heeft een certificaat van de positieve test gevraagd en de persoon heeft niet meer gereageerd.

Het is dus moeilijk om uitzonderingen te voorzien in de regeling voor de personen die een vrijstelling van de retributie door het telewerk zouden rechtvaardigen. Immers welk is het certificaat dat zou kunnen gevraagd worden dat het telewerk heeft plaatsgevonden op het moment en op de plaats van de perceptie van de retributie?

Deze uitzonderingen zullen zeker een onrechtvaardigheidsgevoel creëren voor de bewoners die hun bewonerskaart hebben betaald of die vragende partij waren van deze blauwe zone of zelfstandigen die thuis werken. Zij lijken ons dus niet wenselijk ».

38 **Interpellation de Mme Laura SQUARTINI concernant collecte de déchets ménagers.**

En avril dernier ce conseil votait un règlement concernant la collecte de déchets ménagers rendant obligatoire les poubelles rigides.

7 mois plus tard, je souhaiterais faire le point sur la mesure et obtenir de plus amples informations à propos :

- du nombre de poubelles rigides distribuées sur cette période
- des distributions (communication, pick-up, livraisons)
- des demandes d'exception (nombre et nature)
- des plaintes éventuelles
- des contrôles
- des interventions du service propreté
- de l'avis éventuel de Bruxelles Propreté

Le Conseil prend connaissance.

Cathy Clerbaux répond

« Merci pour votre interpellation qui m'a permis de faire le point, 6 mois après le vote du règlement, sur l'obligation d'utiliser des poubelles rigides pour les déchets alimentaires, et ceci afin de limiter les nuisances liées aux sacs déchirés sur la voie publique. Comme déjà indiqué précédemment ces nouvelles dispositions ont été mises en place avec l'accord enthousiaste de BXL-Propreté, pour qui le travail est facilité car moins de sacs sont éventrés.

Comme vous l'aurez sans doute constaté, les rues sont plus propres depuis quelques mois. En effet, avec le

Service nous avons estimé qu'environ la moitié des ménages sont maintenant équipés de poubelles rigides. Une partie d'entre eux n'ont pas attendu l'obligation pour s'équiper, mais étant donné que les poubelles sont distribuées gratuitement, la distribution organisée par le Service Prévention-Propreté connaît un grand succès.

D'après nos décomptes, entre 2013 et 2017, quand la commune les vendait à 11 euros, 326 poubelles noires ont été achetées. Entre janvier 2018 et mai 2019, quand elles sont devenues gratuites, 697 poubelles ont été distribuées. Ensuite depuis que leur usage est devenu obligatoire, et qu'on a multiplié les actions de communication à ce sujet, entre mai 2019 et le 20 novembre 2020, 2139 poubelles noires et 2008 poubelles orange ont été distribuées.

Pour rappel, ces distributions sont organisées lors de permanences hebdomadaires, les mercredis après-midi et les vendredis matins, et aussi, - et ce sont ces actions-là qui fonctionnent le mieux -, les agents se déplacent dans les quartiers pour des distributions locales. Encore quelques chiffres : lors de la distribution Place Keym, 300 noires et 189 orange ont été données aux habitants, au Dries c'était 202 et 127, et aux Archiducs (malgré l'organisation Covid un peu compliquée) 192 noires et 125 orange. Les gens sont très contents et les agents prévention-propreté en profitent pour leur donner des recommandations de quoi faire et ne pas faire.

Par ailleurs nous avons aussi fait 35 livraisons personnalisées pour les personnes plus âgées ou handicapées qui ont fait la demande. A la suite de commentaires reçus de personnes isolées ou avec des petits ménages, nous avons aussi diversifié la taille des poubelles, nous proposons maintenant des poubelles noires de 80 litres et de 50 litres.

Étonnamment, peu de personnes jusqu'à présent ont fait des demandes de dispense : on en a comptabilisé 4 : 3 dames âgées et une dame handicapée.

Pour tenir compte du fait que beaucoup de zones sont maintenant équipées mais que l'information n'est pas bien arrivée dans certains quartiers, des actions spécifiques sont prévues. Ceci n'inclut pas les quartiers comme Dries ou Logis-Floréal, où les assistants sociaux disposent aussi de stock de poubelles qu'ils distribuent à la demande ou quand des nouveaux habitants s'installent. Mais quand nous plaçons sur une carte les ménages déjà équipés et pas, on voit qu'il y a encore « des trous dans la raquette ». A partir de janvier nous allons organiser des actions directement aux endroits identifiés ».

Laura Squartini a fait le constat que dans certains quartiers les poubelles étaient attachées à la boîte aux lettres et pas systématiquement rentrées. Comment la commune gère-t-elle ce problème ?

Cathy Clerbaux dit être au courant de cette pratique, pour l'instant on ne fait rien tant que la poubelle ne gêne pas le passage, on ne contrôle pas on est plutôt en mode prévention. L'action pour l'instant c'est d'équiper un maximum de ménages. On verra dans un second temps en fonction de l'évolution de la situation.

Cathy Clerbaux antwoordt

« Bedankt voor uw interpellatie die me heeft toegelaten om de stand van zaken op te maken, 6 maanden na de stemming van de regeling over de verplichting om starre vuilnisbakken voor de voedselafvalstoffen te gebruiken, en dit ter beperking van de hinder in verband met de verscheurde zakken op de openbare weg. Als reeds tevoren aangegeven werden deze nieuwe beschikkingen met geestdriftige toestemming van BXL-Net opgesteld, voor wie het werk is vergemakkelijkt want minder zakken zijn opengescheurd. Zoals u het waarschijnlijk zult vastgesteld hebben, zijn de straten schoner sinds enkele maanden. Effectief met de Dienst waren wij van mening dat ongeveer de helft van de huishoudens nu zijn voorzien met starre vuilnisbakken. Een deel onder hen hebben niet op de verplichting gewacht om zich ermee uit te rusten, maar aangezien de vuilnisbakken gratis worden verdeeld, heeft de verdeling door de Dienst Preventie-Netheid georganiseerd, een groot succes gekend.

Volgens onze rekening, tussen 2013 en 2017, wanneer de gemeente ze aan 11 euro verkocht, werden er 326 zwarte vuilnisbakken gekocht. Tussen januari 2018 en mei 2019, wanneer zij gratis zijn geworden, werden 697 vuilnisbakken verdeeld. Vervolgens sinds hun gebruik verplicht is geworden en dat men de communicatieacties daaromtrent heeft vermenigvuldigd, tussen mei 2019 en op 20 november 2020 werden, 2139 zwarte vuilnisbakken en 2008 oranje vuilnisbakken verdeeld.

Ter herinnering, deze verdelingen zijn georganiseerd tijdens de wekelijks permanenties, de woensdag

namiddag en de vrijdag voormiddag, en eveneens, - en het zijn deze acties die het best werken -, de agenten verplaatsen zich in de wijken voor plaatselijke verdelingen. Nog enkele cijfers: bij de Keym Plaats verdeling, 300 zwart en 189 oranje werden aan de inwoners gegeven, aan de Dries bedroeg het 202 en 127, en aan de Aartshertogen (ondanks de een beetje ingewikkelde Covid organisatie) 192 zwart en 125 oranje. De mensen zijn zeer tevreden en de agenten preventie-netheid profiteren ervan om hun aanbevelingen te geven wat waar te doen en wat niet.

Voorts hebben wij eveneens 35 verpersoonlijkte leveringen gedaan voor de oudere personen of gehandicapten, die de aanvraag hebben gedaan. Na ontvangst van commentaar van geïsoleerde personen of met kleine huishoudens, hebben wij eveneens de omvang van de vuilnisbakken gediversifieerd, wij stellen nu zwarte vuilnisbakken van 80 liter en 50 liter voor.

Verbazingwekkend hebben weinig personen tot hiertoe vrijstellingsverzoeken ingediend: men heeft er 4 geteld : 3 oude dames en een gehandicapte dame.

Om rekening te houden met het feit dat vele zones nu zijn uitgerust maar dat de informatie in bepaalde wijken niet goed is aangekomen, zijn specifieke acties voorzien. Dit sluit de wijken als Dries of Logis-Floréal niet in, waar de maatschappelijke werkers eveneens over een voorraad vuilnisbakken beschikken die zij op vraag verdelen of wanneer er zich nieuwe inwoners vestigen. Maar wanneer wij op een kaart de reeds uitgeruste huishoudens en niet-uitgeruste plaatsen, zien wij dat er « nog gaten zijn ». Vanaf januari gaan wij acties organiseren direct op de geïdentificeerde plaatsen ».

Laura Squartini heeft de constatering gedaan dat in bepaalde wijken de vuilnisbakken aan de brievenbussen werden vastgemaakt en niet systematisch werden binnengenomen. Hoe beheert de gemeente dit probleem?

Cathy Clerbaux zegt op de hoogte zijn van deze praktijk, momenteel doet men niets niet zolang de vuilnisbak de doorgang niet belemmert, men controleert niet men is eerder preventie modus. De actie momenteel is, een maximum huishoudens uit te rusten. Men zal in tweede instantie in functie van de evolutie van de situatie zien.

39 **Interpellation de Mr Alexandre DERMINE concernant Axa - Royale Belge.**

Il y a quelques mois, un élu du Conseil communal vous interpellait sur l'avenir du site de l'ex Axa - Royale Belge.

Vous aviez répondu que la vente était attendue pour mi-novembre. Vous annoncez aussi un projet mixte (des logements aux derniers étages et des fonctions d'animation culturelle, sportive et commerciale dans les étages inférieurs).

Nous avons découvert par voie de presse une présentation du projet, estimé à 100m€ d'investissements.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pouvez-vous nous informer si la vente a été réalisée ?
- Avez-vous connaissance du contenu exact du projet (notamment en terme de surface) ?
- Il semble que la fonction de logement ait été exclue du projet. Est-ce exact ? Si oui, en connaissez-vous les raisons ?
- Quel est l'avis, à priori de la commune sur le projet présenté ?
- Avez-vous pris contact avec le consortium pour discuter des fonctions souhaitées par la commune ?

- Enfin, un permis a-t-il déjà été déposé ? Si oui quand démarre le processus de concertation ?

Le point est reporté à moins de recevoir une réponse écrite.

40 **Question orale de M. Victor WIARD concernant le suivi de la motion féminicide.**

En décembre 2019, la commune de Watermael-Boitsfort s'est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance du féminicide à travers une motion votée à l'unanimité. Quelques mois plus tard, le conseil a unanimement réaffirmé son engagement à travers une motion contre les violences intrafamiliales, notamment dans le contexte de l'épidémie de coronavirus.

Dans ce contexte et près d'un an plus tard, pourriez-vous dresser un premier bilan des actions mises en place au sein de la commune ? Pourriez-vous également nous informer sur les actions planifiées ainsi que sur la temporalité de la mise en place de celles-ci ?

Le point est reporté au conseil de janvier 2021.

Victor Wiard demande le report au Conseil de janvier.

Victor Wiard vraagt uitstel naar de Raad van januari.

41 **Question orale de M. Alexandre DERMINE concernant Covid-19 : situation sur notre territoire et initiatives communales.**

Nous connaissons actuellement le deuxième - espérons le second - pic de la pandémie de la Covid-19. Afin de mieux appréhender l'évolution de la situation dans notre commune, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Point de vue sanitaire :

- Quel est la situation au sein du personnel communal et CPAS ?
- Quelle est la situation dans les structures communales (écoles, maisons de repos...).
- La commune prévoit-elle de nouvelles initiatives (promotion de Coronalert auprès du personnel, centre de testing communal...)

Point de vue sécurité :

- Combien d'infractions Covid ont été constatées ?

Point de vue économique :

- Où en est-on concernant le chèque de consommation local ?
- Vu la prolongation de la crise, de nouvelles initiatives sont-elle prévues ?

Point de vue social :

- Combien de personnes ont pu être soutenues financièrement par le CPAS ?
- Quelles initiatives sont prévues pour lutter contre l'isolement ?

Mes questions n'étant pas exhaustives, il vous est loisible chers collègues, de communiquer toute autre information que vous jugeriez pertinente, afin que le Conseil puisse prendre connaissance.

Le point est reporté. Alexandre Dermine souhaite un vrai débat, il demande qu'on lui envoie les éléments de réponse qui ont déjà été préparés et demande au Collège d'inscrire un point au prochain conseil pour faire un état des lieux de la situation.

42 **Question d'actualité de Victor Wiard concernant le compte Facebook d'Eugène Keym.**

Victor Wiard demande si le compte Facebook Eugène Keym qui fait la promotion des commerces dépend de la commune. Est-ce un groupe privé ou public ?

Hang Nguyen répond qu'il ne s'agit pas d'une initiative communale et qu'elle n'a aucune idée de qui est derrière ce compte.

Le Conseil prend connaissance.

43 **Question d'actualité d'Alexandre Dermine concernant un cambriolage dans les garages de la place Keym.**

Alexandre Dermine a eu connaissance d'un cambriolage dans les caves de la place Keym et demande si ces caves sont de la propriété de la commune.

Jean-François de Le Hoye répond par la négative.

Le Conseil prend connaissance.

Levée de la séance à 21:00

Le Secrétaire communal,

La Présidente,

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke